SERVICES

RENDUS A L'HUMANITÉ

ET A LA

MAISON DE BOURBON.

SERVICES

RENDUS A L'HUMANITÉ

ET A LA

MAISON DE BOURBON,

Par M. Le Joyand,

DEPUIS 1779 JUSQU'AU 8 JUILLET 1815.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE C.-F. PATRIS,

RUE DE LA COLOMBE EN LA CITÉ, N° 4.

Juillet 1815.

SERVICES
RENDUS A L'HUMANITÉ
ET A LA
MAISON DE BOURBON,
Par M. Le Joyand,
DEPUIS 1776 JUSQU'AU 8 JUILLET 1815.

Motifs et Considérations sommaires.

LE 23 janvier dernier, j'avais fait imprimer l'état de mes services, et je m'étais contenté, au sujet de la plus fatale époque de la révolution, d'indiquer mes deux lettres du 12 novembre 1792, et du 18 janvier 1793, à la convention nationale, transcrites en partie par l'historien du procès de Louis XVI. J'insère ici ces

deux lettres, et je joins à mes services précédents, ceux que j'ai continué de rendre, jusqu'au 8 juillet, présent mois, depuis la nouvelle du débarquement de Napoléon Buonaparte.

Les nations, les souverains, les individus, sont tous admis à exposer leurs sacrifices, leurs titres et leurs droits.

Malgré cette considération, qui doit éloigner de moi tout soupçon de vanité, malgré l'infortune qui me presse, malgré cette honorable infortune dont la source est dans un dévouement que rien ne peut ébranler, je n'osais rien demander au Roi, j'allais succomber à mes chagrins, lorsque la voix solennelle de l'histoire est venue m'encourager à rompre le silence. Cependant le monument historique qui excite une émotion proportionnée à la grandeur de l'objet, et à l'horreur des dangers auxquels je me suis constamment exposé, ne retrace

qu'une partie de ce que j'ai fait, et il donne à peine une idée de ce que j'aurais voulu faire. Les témoins de ma conduite, depuis le commencement de la révolution, trouveront que, loin d'exagérer mes services et mes dangers, il ne manque à mon récit, que le coloris du style et le prestige du talent qui en auraient pu faire, au lieu d'un simple aperçu chronologique, un ouvrage intéressant.

A l'aurore de ma vie, j'ai eu l'honneur d'être présenté à Louis XVI, en juillet 1779; à Louis XVIII, le 15 décembre 1814; et à son Altesse royale Monsieur, le 2 janvier dernier.

Ce n'est que depuis peu de jours, que j'ai pu me résoudre à former une demande, parce que je craignais d'augmenter les sollicitudes de Sa Majesté, et de paraître en même temps solliciter le prix d'un dévoue-

ment qui n'a éte déterminé par aucun espoir de récompense.

Mais si, pour demander, je me présente aujourd'hui un des derniers, je ne me suis laissé devancer par personne toutes les fois qu'il s'est agi de résister aux attentats révolutionnaires. De tous les hommes qui sont demeurés dans l'intérieur de la France, depuis le commencement jusqu'à la fin de la révolution, aucun n'a été plus invariable, plus persévérant, plus absolu, dans son dévouement. Je ne me suis pas borné à gémir en secret, ou seulement dans un petit nombre d'occasions; j'espérais, je croyais, j'agissais, je manifestais le vœu de mon cœur jusque dans les circonstances où l'homme le plus fidèle n'osait manifester le sien. En un mot, j'ai hautement protesté toutes les fois que, sur de nouveaux objets, le crime s'est préparé ou exercé à de nouvelles fureurs. Tous les faits que

je rapporterai sont appuyés de pièces authentiques, ou de témoignages nombreux et irrécusables qui équivalent à des preuves par écrit. Le sceau de la vérité y est tellement empreint, qu'ils sont ensemble et séparément chacun la preuve les uns des autres.

J'ai préféré à des spéculations philosophiques une philosophie toute en actions. J'ai négligé les sociétés savantes qui m'ouvraient leur sein, et ma réputation littéraire, qui pouvait s'agrandir. Je n'ai cherché même dans l'état de médecin que les moyens de secourir et de sauver les opprimés. Ruiné, poursuivi, persécuté sans relâche par l'anarchie révolutionnaire, et par tous les gouvernements qu'elle a engendrés, j'ai repoussé les dignités, la fortune, qui m'étaient offertes pour transiger entre le crime et mes principes. Toutes mes affections politiques, morales, religieuses, étaient,

comme elles seront toujours, concentrées dans mes sentiments pour le Roi et son auguste dynastie.

Les Rois étrangers ont été sensibles à ce dévouement; ils me l'ont témoigné par écrit personnellement.

Les fils de Henri IV, qui sont l'idole de mon cœur et de ma pensée, et pour qui je me dévouerais mille fois plus encore que je ne me suis dévoué, ne permettront pas que, de tous mes efforts pour la défense du trône et de l'humanité, il ne me reste que le souvenir de mes longues souffrances et la perspective d'une infortune désespérante, parce que je serais venu trop tard implorer leur céleste bonté. Il ne peut appartenir qu'aux fils de Henri IV de prononcer sur mon sort. Ils ne voudront pas qu'après avoir résisté à une si longue tourmente, le frêle vaisseau de ma petite fortune viène échouer au port où mes vœux n'ont cessé de les ap-

peler, et que je trouve une terre inhospitalière dans les lieux mêmes où ils apportent la vie et le bonheur, dans ces lieux, où, consacrant tous mes soins au salut des opprimés, je leur ai conservé un grand nombre de sujets fidèles. Cette confiance, qui me console dans mes peines, ils daigneront me la pardonner, s'ils daignent lire l'état de mes services.

Réduit, ainsi que l'épouse courageuse qui m'a secondé avec autant de persévérance que d'éclat, à une situation douloureuse dont la durée a epuisé mes moyens, *mon dévouement pour la Famille Royale est le seul bien qui me reste*; et cependant il ne fallait pas moins que la plus grande de toutes les considérations pour m'enhardir à l'importuner du récit de mes peines. Le Roi apporte dans son cœur paternel les célestes effusions de la clémence pour ceux de ses enfants qui furent cou-

pables et égarés, et Sa Majesté apporte les trésors de la bonté à ceux qui ne sont infortunés que pour avoir été fidèles.

C'est donc aux pieds d'un père, pour qui je donnerais jusqu'à la dernière goutte de mon sang, que je sollicite une place où je puisse, chaque jour, consacrer à Sa Majesté et à son auguste Famille, les connaissances acquises pendant l'etrange révolution qui vient d'expirer. Peu d'hommes ont vu d'aussi près cette révolution tout entière; peu d'hommes en ont plus assidûment observé les phases et les agents; il y a même, sur ce terrible sujet de l'histoire, des détails curieux et importants qui ne sont connus que de moi.

LE JOYAND.

Paris, ce 19 juillet 1815.

Dévouement à la maison de Bourbon. Services rendus aux opprimés pendant la révolution.

§. Ier. Claude-François Le Joyand, né à Jussey, province de Franche-Comté, le 6 juin 1759, d'une ancienne famille noble, originaire de la province du Maine; marié, le 21 octobre 1789, à Philippine-Agnès-Antoinette de Vaxoncourt, dont le père et plusieurs ancêtres ont été conseillers d'état, ministres, secrétaires d'état de la maison de Lorraine, de la maison d'Autriche, et de Stanislas, Roi de Pologne, aïeul de Sa Majesté Louis XVIII.

§. II. Présenté au Roi, en juillet 1779, par M. le maréchal duc de Duras, alors gouverneur de la susdite province.

§. III. Remarqué pour son dévouement à la maison royale pendant les troubles qui ont précédé la convocation des états-généraux.

§. IV. Son dévouement s'accroît avec

les dangers pendant toute la durée de l'assemblée dite *Constituante*, et pendant la session du corps législatif qui succède à cette assemblée (*a*) (*).

§. V. Poursuivi par les factieux, il échappe par une espèce de miracle aux massacres du 10 août, du 2 et du 9 septembre (*b*).

§. VI. A la face de la convention, dite *nationale*, et avec toute la véhémence que peut inspirer le désespoir, il proteste par écrit, le 12 novembre 1792, contre le procès intenté au Roi, contre le décret d'accusation, et, le 18 janvier 1793, contre le décret régicide (Voyez l'*Hist. du procès de Louis XVI*, par Maurice Méjan, tome 2, pages 431, 432 et 433, et le *Journal des Débats* du 7 novembre dernier). Il porte lui-même ses protestations jusque dans le sein de la convention, et il les porte aussi lui-même chez M. de Malesherbes,

(*) Les notes sont renvoyées à la fin du texte, page 56.

avec prière de les déposer aux pieds du Roi. Il avait communiqué particulièrement à plusieurs députés, pour les ramener à tous les sentiments de respect et d'amour dus à un si bon Roi, sa protestation du 12 novembre.

Sans doute, depuis l'époque de ces deux protestations, des écrivains plus éloquents ont beaucoup mieux fait l'éloge du Roi; mais on ne les cite aujourd'hui que comme des témoignages d'un dévouement que nul danger n'a pu ralentir.

A la Convention nationale.

Paris, ce 12 novembre 1792.

» CITOYENS,

» Les Vertus de Louis XVI, depuis long-temps, avaient prévenu le vœu national lorsqu'il assembla les états-généraux.

» Sa vie privée avait été un modèle

de continence, de modestie, de droiture, de justice, d'application au bien public, d'économie, de bienfaisance envers les malheureux dont il avait pu connaître les besoins, et de sollicitudes pour découvrir tous ceux dont la misère ne lui était pas connue.

» Son premier pas au trône avait été marqué par un bienfait, et son auguste compagne n'y avait pas été étrangère. Comblée des dons de la nature, cette princesse n'avait pas eu besoin d'ornement factice; la nation ne lui avait payé qu'un tribut d'amour et de reconnaissance; et la joie publique, qui devait être pour nos Rois et pour nous d'un plus heureux présage, avait remplacé *le droit de joyeux avénement* qui jusqu'alors n'avait été qu'un *impôt*.

» Sur le trône, Louis XVI, incorruptible au milieu d'un siècle corrompu, avait constamment pratiqué la morale et la religion. Ses vertus domestiques avaient été rehaussées de l'éclat, non-

seulement des vertus royales, mais encore dès vertus héroïques les plus inattendues. Il n'avait pas suffi à son cœur de multiplier les actes de clémence qui sont le plus bel apanage de la royauté, et qui, jusqu'alors, avaient été déterminés par les chances trop vagues et trop accidentelles de la faveur, des sollicitations et des circonstances. Ce Roi de bonté, pure image du Roi du ciel, en avait fait une loi : ce bon Roi, si vertueux, si ennemi du crime, avait voulu que les criminels, tout en expiant leurs forfaits, que les criminels que la loi humaine ne peut absoudre sans danger, se ressentîssent de la clémence. Au lieu du désespoir que l'atrocité des supplices ajoutait aux remords, il avait voulu que le remords amenât le repentir, et que la confiance préparât l'œuvre de la miséricorde. Soutenu par les forces réunies de l'humanité, de la justice et de la religion, contre le dogme désespérant de la fatalité, il avait résolu l'inextricable

énigme qui jusqu'alors avait résisté aux combinaisons de l'ordre social; mais c'était pour l'innocence surtout que Louis XVI avait aboli la torture et la question préparatoire : il serait mort de douleur si l'on eût fait périr, au nom des lois, un innocent sous son règne.

» Il avait aboli la peine de mort portée contre les déserteurs. Il avait senti qu'une peine mitigée doit suffire pour expier la désertion. Il avait détruit tout ce qu'il y avait de barbare dans la position des hommes qui sacrifient leur existence pour la patrie, et qui dans un moment de faiblesse, inséparable de la nature humaine, trouvaient encore la mort loin du champ de bataille.

» Ce Roi dont la continence et la chasteté sont si pures, ce Roi toujours si opposé à l'irrégularité des mœurs, mais qui ne pouvait empêcher les désordres secrets, avait voulu que du moins les faiblesses ne devinssent plus

des sources de crimes. La honte, en allumant le désespoir, multipliait les infanticides. Louis fit des établissements où le repentir et la honte pourraient déposer, sous un voile impénétrable, le fruit de la faiblesse.

» Il avait supprimé la corvée.

» Et, dans ses domaines, il avait supprimé la dîme, la main-morte, tout ce que la féodalité avait d'oppressif et d'humiliant.

» Il avait porté l'économie et la simplicité dans toutes les parties de l'administration.

» Ennemi du faste, confiant dans l'amour de son peuple, il avait réformé sa maison militaire.

» A la complication des coutumes et des lois anciennes qui tenaient dans de continuelles contradictions les campagnes, les villes, les provinces, et qui entravaient le gouvernement et le bonheur public, il s'était proposé de substituer une sage uniformité qui aurait em-

brassé les lois civiles et criminelles. Ce Roi, dont le génie et la science ne sont méconnus qu'à cause de son extrême modestie, s'est élevé aux plus hautes méditations; il a vu, comme le patriarche de notre philosophie (René Descartes), la perfection en tout genre dans l'unité de principe, de loi, d'action, et il en a regardé la multiplicité comme le signe le plus certain de la corruption intellectuelle, morale et politique, enfin comme la cause la plus immédiate des malheurs publics et de la dissolution des empires.

» L'histoire a consacré les constants efforts de nos Rois, depuis Louis IX, pour l'accomplissement du chef-d'œuvre de toute législation qui consiste dans le bonheur du plus grand nombre des gouvernés. Mais ces efforts étaient loin d'avoir atteint le but proposé; ils n'offraient, à la postérité, qu'un monument de la bienveillance de nos Rois : lorsque Louis XVI voulut consommer, lui seul,

ce que n'avaient pu consommer tous ses prédécesseurs.

» Tant de bienfaits, qui auraient suffi pour la gloire de plusieurs législateurs, et qui, cependant, ne lui avaient coûté ni contrainte, ni efforts, ne suffisaient pas à un homme tel que ce bon Roi. La modestie, la délicatesse, la générosité, n'étaient qu'une seule pensée dans son esprit et un seul sentiment dans son cœur. Ce n'était pas assez pour lui de rendre heureux tous les Français; il voulait les associer à sa gloire, il voulait que ses enfants délibérassent avec lui; et, après les avoir infructueusement convoqués en assemblées provinciales et en assemblée de notables, il les avait réunis en états-généraux.

» Les états-généraux ont-ils rempli les espérances de Louis XVI et les vœux de la nation qui leur avait donné les mandats les plus formels? Ils se sont divisés, et ils ont divisé avec eux la France entière. Ils ne se sont recomposés, ils

n'ont entrepris aussi de recomposer la France, qu'avec des éléments de discorde. Tous les genres d'attentats ont été commis et régularisés autant que le crime le peut être. Ce n'est pas seulement le Roi qui a cessé de règner, mais les lois et la nation elle-même ne règnent plus. Pendant cette longue et désespérante agonie qui tourmente le chef et toutes les parties du corps social, Louis XVI a cherché le seul remède possible, un remède qu'il ne pouvait trouver au milieu de nous. Semblable au pilote qui s'efforce de diriger vers une plage tranquille le vaisseau qu'il voit près de périr, il s'est élancé sur un faible esquif; il allait sortir du centre de l'agitation pour amarrer et sauver le vaisseau de l'État battu par la tempête, lorsqu'on l'a retenu, ramené comme un fugitif, comme un conspirateur, comme un artisan de la discorde dont il n'est cependant que victime; et la tempête, qui tôt ou tard submergera le vaisseau, a augmenté; sa

fureur s'accroît à chaque instant, son trouble vous égare : c'est ce trouble qui vous empêche d'employer le seul moyen qui vous reste pour nous sauver avec vous. Il n'est personne qui ne connaisse l'inépuisable bonté du Roi : il ne recherchera pas les coupables pour les punir, mais pour les serrer dans ses bras : les plus égarés sont ceux dont le repentir touchera le plus son cœur paternel : ce repentir sera sans honte, que dis-je ! sans honte ! y a-t-il une gloire comparable à celle d'avouer ses torts ? Vous serez plus grands, plus sûrs, que si vous ne vous étiez jamais égarés. Vous serez purifiés par la peine que vous aurez eue à triompher de vous-mêmes et à dissiper la confusion universelle. Le triomphe du Roi sera votre triomphe ; il ne dédaignera pas d'associer votre gloire à sa gloire ; et ceux qui n'auront pas été, comme vous, engagés dans cette terrible lutte, sentiront le reproche expirer dans leurs bouches.

» C'est donc pour vous-mêmes, citoyens; c'est en considération du caractère inviolable et sacré de la personne du Roi, c'est au nom des lois et de l'honneur national qui lui garantissent cette inviolabilité; c'est en considération des vertus qui le rendent si respectable et si cher à tous les peuples; c'est au nom de toutes les lois et de tous les bons sentiments connus sur la terre; c'est au nom de la patrie, au nom de l'humanité entière, que je proteste contre toute accusation intentée au plus vertueux, au plus bienfaisant, au plus malheureux des hommes. »

LE JOYAND.

Rue neuve Saint-Augustin, n° 582,
section des Filles-Saint-Thomas.

A la Convention nationale.

Paris, ce 18 janvier 1793.

» CITOYENS,

» Vous êtes, ainsi que moi, ainsi que le monde entier, contemporains et témoins des vertus de Louis XVI. Si les prérogatives de sa naissance pouvaient être effacées, s'il était né dans la classe la plus commune, il n'est aucun de vous qui ne voulût le présenter aux castes supérieures et à sa propre caste, comme un modèle de perfection humaine. Ce n'est donc que parce qu'il est Roi, ce n'est que pour la défaveur d'un simple hasard, cependant admis par votre philosophie, que vous proscrivez sa tête! C'est la royauté que vous espérez flétrir en frappant le Roi! mais vous allez donner un étrange exemple à la terre. Les plus rigides républicains ont-ils jamais imaginé de proscrire un Roi

pour sa vertu, et pour la vertu même qui le détermine à appeler son peuple, et à l'exemple de ce peuple, tous les autres peuples à la liberté? Voilà donc le fruit de sa condescendance! voilà le but du langage que vous teniez à ce bon Roi, lorsqu'en 1788 et au commencement de 1789, il vous semblait encore hésiter sur la manière dont il organiserait les états-généraux et que vous sollicitiez ainsi sa bonté. *Sire*, (lui disiez-vous) : *On veut vous inspirer des soupçons sur notre fidélité! ne voyez dans vos sujets que vos enfans: ils pressent les genoux de leur Père!...* Citoyens! nous ne sommes plus dans les horribles plages de l'ancienne Tauride. Le crime est le fils de l'erreur; mais l'erreur, lorsqu'elle n'est pas invincible, lorsqu'elle est volontaire, n'absout pas du crime, du crime surtout médité et réfléchi. Les nations ne s'y livrent pas plus impunément que les individus. Si j'invoquais le secours d'une lumière sur-

naturelle pour vous éclairer sur le bord de l'abîme dans lequel vous allez engloutir avec vous la France entière, vous ne m'écouteriez pas; mais il suffit que cette lumière soit d'accord avec les lumières naturelles de la raison perfectionnée. Quand même il serait vrai que tous les codes religieux ne sont que des légendes fabriquées par les hommes, vous n'en trouveriez pas moins dans la sublime légende qui est l'évangile de vos pères, l'égide de la morale, de l'harmonie et du bonheur du genre humain. Y-a-t-il une philosophie comparable à celle qui représente un Dieu sous la main des bourreaux pour montrer que rien ne peut souiller l'immuable essence de la vertu, et pour exposer, dans toute son horreur, l'impuissance finale du crime alors que tout semble assurer son triomphe? C'est donc envain que vous ferez mourir le meilleur des hommes, vous ne flétrirez en lui, ni le Roi, ni la Royauté.

» Si mon langage vous offense, délivrez-moi, j'y consens, de la douleur d'exister, délivrez-moi du désespoir; mais que je sois la dernière victime de votre aveuglement : je ne fuirai point sur une terre étrangère pour me soustraire à votre vengeance ! En quels lieux pourrais-je porter la misère actuelle du nom français? »

LE JOYAND.

Rue neuve Saint-Augustin, n° 582, section des Filles-Saint-Thomas.

§. VII. Le jour de la mort du vertueux Malesherbes, ses amis et sa famille se réunissent le soir chez lui, et il se voit contraint de brûler ses papiers, pour ne pas précipiter sur sa tête, sur sa famille entière, et sur d'autres personnes encore qui avaient répandu dans Paris des copies de ses protestations contre le régicide, la hache révolutionnaire. (*Voyez ci-après les notes.*) Le

lendemain, il reçoit une consolation inespérée. Un chef de l'administration des domaines et du droit d'enregistrement lui amène un membre de la convention nationale; résolu d'employer tous ses efforts, soit pour faire disparaître les protestations qui pouvaient être restées dans quelque comité de cette assemblée, soit pour le soustraire à la mort dans le cas où elles seraient trouvées dans les papiers de M. de Malesherbes. C'est ce même député qui, (comme on le verra dans les *notes*) a si efficacement secondé M. Le Joyand envers une foule de déportés, sauvés par sa médiation.

§. VIII. Mais dans une anxiété si affreuse, il ne pouvait plus espérer de se sauver que par une protection spéciale de la Providence, qui lui fit trouver, dans son ouvrage *des Principes naturels*, publié en 1787, un moyen de salut. Il avait découvert que Descartes, avant Newton, a connu la fameuse rai-

son du carré de la distance qui régit les mouvements célestes, et personne encore n'avait aperçu ni fait valoir ce titre glorieux à la vraie philosophie française. Cet argument de l'orgueil purement scientifique mettait un nouveau poids dans la balance contre les prétentions exclusives de la philosophie anglaise; et c'était le temps où tous les genres de talents, de même que les produits bruts et matériels, étaient contraints par des décrets et des réquisitions. M. Le Joyand fut donc mis en réquisition, *le 6 floréal de l'an* 2, pour l'instruction publique. Il échappa ainsi à la proscription qui chassait de Paris tous les nobles, et qui allait le frapper plus particulièrement pour les causes précitées. Mais ce n'était là qu'un ajournement dont le terme pouvait arriver à chaque instant, et l'existence de M. Le Joyand n'était qu'un supplice continué.

§. IX. Bientôt, mais toujours sans voiler sa douleur, ses principes de mo-

rale et ses opinions, il se sert de la considération dont il est revêtu pour rendre de grands services à l'humanité.

Un mois après sa réquisition, il sauve de l'échafaud toutes les personnes détenues dans l'hôtel du Dréneux, alors rue de Provence, n° 51 (*c*).

Il donne en même temps un asile, chez lui, à plusieurs individus mis hors la loi pour leur attachement à la royauté, et il pourvoit à leur sûreté.

§. X. Dans les premiers mois de l'an 3, il fait rendre la liberté à plus de deux cents ecclésiastiques et autres déportés à la Charente-Inférieure (*d*).

Il fait rendre aussi la liberté à un prêtre octogénaire, nommé *Le Roi*, que l'on s'obstinait à retenir, *à cause de son nom*, dans les prisons de la ville de Saint-Dié (*e*).

§. XI. Aux mois de floréal et de prairial de l'an 3, il se concerte avec M. Aubry, alors président du comité de salut public (section de la guerre), pour tra-

vailler de la manière la plus efficace au rétablissement du trône. Il affronte seul, à ce sujet, des dangers incommensurables; et, par un zèle intrépide qui est d'abord couronné d'un succès étonnant, il ranime le courage des opprimés, il leur procure des armes; et M. Le Joyand se voit au moment d'accélérer le retour des Bourbons par un moyen que M. Aubry a l'adresse de faire adopter à la Convention elle-même. Mais, sur le point d'obtenir un triomphe complet, les honnêtes gens se laissent encore intimider par les factieux, qui reprènent leur funeste ascendant; et, le 13 vendémiaire suivant, Buonaparte égorge par milliers les habitants de Paris, qui essayaient core de secouer le joug du crime (*f*).

§. XII. Au commencement de l'an 5, des relations intimes s'établissent entre M. Le Joyand et le général Pichegru, son compatriote, dont la présence au corps législatif ranimait les espérances des fidèles sujets de Sa Majesté.

Au mois de thermidor de la même année, il se rend à Lyon, à Chambéry, à Grenoble, à Marseille : la fatale influence du 18 fructidor renverse tous ses plans, et il est dénoncé dans un journal intitulé *Courrier de l'Armée d'Italie*, aux ordres de Buonaparte. Cependant, au lieu de se laisser intimider, M. Le Joyand, d'accord avec un homme cher à l'humanité (avec l'ordonnateur Eyssautier), sauve, à Marseille, plusieurs royalistes signalés, soit en leur donnant des commissions dans l'administration des hôpitaux militaires, soit en leur procurant des passe-ports, et même de l'argent.

§. XIII. Deux ans après, il seconde les vœux de mademoiselle Stéphanie de Choiseul-Stainville, qui lui écrit au sujet *des naufragés de Calais*, au nombre desquels se trouvait M. le duc de Choiseul, son père. A force de sollicitations et de persévérance, il parvient à intéresser en leur faveur les hommes les

plus puissants de ce temps-là, et les naufragés échappent enfin au danger qui les menaçait, et à l'horrible situation où ils étaient dans les *casemates* de Lille. On ne peut contester à M. Le Joyand l'honneur d'avoir au moins contribué de toutes ses forces à leur délivrance (*g*).

§. XIV. Le 1er frimaire de l'an 8, il écrit à Buonaparte pour lui montrer, dans l'accomplissement du vœu national, qui dès-lors n'était plus équivoque, la vraie gloire (*h*).

Buonaparte dissimula, parce que, pour consolider son pouvoir naissant, il avait intérêt à ménager tous les esprits, et parce qu'il lui aurait été encore plus difficile qu'inutile de perdre un homme qui, malgré son opinion et ses principes, non-seulement avait échappé au fer des bourreaux plébéiens, mais encore s'était attiré, de tous les partis, une estime et une considération qui lui avaient valu, en faveur de l'humanité,

des succès si touchants. Buonaparte le fit même prier, par M. d'Albon, né Guigue, de Provence, de l'aller voir au palais du Luxembourg.

Aussitôt, et en peu de jours, M. Le Joyand, au sujet de son ouvrage *des Principes naturels*, compose (sous le titre de *Notices*) un cinquième volume, où il rappèle sans affectation les vertus de Louis XVI (*pag.* 8 *et* 11), et il finit par le plus effrayant tableau des crimes de la révolution (*pag.* 150 *et suiv.*) Il fait imprimer ce volume, et il le répand au sein de la France, encore paralysée de terreur (*i*).

Le 12 floréal de la même année, il est appelé en consultation pour la maladie de l'épouse de Lucien, alors ministre de l'intérieur. A cette occasion, madame Buonaparte, la mère, lui témoigne une confiance exclusive; elle sollicite instamment ses conseils et ses soins pendant plusieurs années. Il dira, un jour, comment et pourquoi il s'est re-

tiré de chez elle en manifestant l'aversion la plus marquée, et sans redouter les nouveaux dangers dont il était menacé.

§. XV. Dénoncé, de la plus terrible manière, pour la persévérance de son attachement à la dynastie de Henri IV, et pour son insurmontable aversion contre Buonaparte, il est mandé, le 28 brumaire de l'an 10, chez le ministre de la police. Cette dénonciation arrivait de Nanci, où il venait de faire un séjour. La police le serrait de si près, que le mandat lui fut remis au relai de Bondi, avant de rentrer à Paris. Il fut sauvé par la médiation de M. Lombard-Taradeau, alors secrétaire-général du ministère de la police, qui, en l'an 5 et en l'an 6, avait travaillé sous ses ordres dans l'administration générale des hôpitaux militaires (*k*).

§. XVI. Mais, malgré sa lettre précitée du 1er frimaire de l'an 8 au premier consul, la famille Buonaparte,

entraînée par des considérations publiques qui protégeaient la liberté et la vie de M. Le Joyand, l'avait souvent pressé de former une demande; et, comme il éludait sans cesse toutes les propositions, Lucien, sur ce refus persévérant, lui écrit, le 12 pluviose de l'an 10 : « *Je n'approuve pas votre* » *résolution de ne pas solliciter les* » *moyens d'être utile; et, quand vos* » *idées seront fixées, je m'offre à* » *vous servir.* » Offre, d'autant plus séduisante, que Lucien, à cette époque, avait beaucoup de crédit auprès de son frère.

Cependant les événements ci-dessus rapportés, les banqueroutes du gouvernement et celles de quelques particuliers, ayant consommé au dernier point son infortune: des personnes, qui ne pouvaient encore se persuader que Buonaparte osât seulement toucher la première marche du trône de Henri IV et de Louis XVI, représentèrent à M. Le

Joyand qu'il pouvait, sans altérer les affections auxquelles jusqu'alors il avait tout sacrifié, demander une place d'inspecteur général de l'instruction publique. Pressé par la plus impérieuse nécessité, il se rendait aux représentations de ses amis, lorsque, deux mois après la lettre de Lucien, madame Buonaparte la mère lui proposa, de la part du premier consul, une place plus éminente, la dignité de sénateur. Il l'aurait acceptée, s'il n'en eût été incessamment détourné par la révélation d'un secret important qui lui fut confié par un ex-employé au ministère de la police (bureau des émigrés). Dès la première année du consulat, et sous le ministère de Lucien, la police avait intercepté un manuscrit dans lequel on invitait les Français à couronner Napoléon. On attribuait à Lucien ce manuscrit, dont quelques mots étaient corrigés de la main de Napoléon lui-même. Ce manuscrit a été pendant quelques jours entre les mains

de M. Le Joyand, qui craignit, s'il acceptait une place, de transiger avec un homme qui pouvait devenir usurpateur, et à qui, dans cette hypothèse, il ne voulait pas avoir la moindre obligation.

§. XVII. Lorsque Buonaparte fit assassiner, dans la tour du Temple, le général Pichegru, sa farouche défiance avait aussi fait écrouer, dans la prison dite *de la Force*, et confondre avec de vils scélérats, le frère de sa victime. M. Le Joyand n'hésita pas de solliciter, dans les bureaux de la préfecture de police, la permission de voir ce vieillard presque septuagénaire, et il lui porta les consolations de l'amitié. Ce vieillard oublié, et cependant si malheureux, vit à présent retiré à quelques lieues de Besançon. M. Le Joyand ne dut son salut, dans cette circonstance, qu'au cri d'horreur universel qui s'était élevé dans Paris, et que n'avaient pu étouffer les sbires de l'assassin, au sujet

de la mort de monseigneur le duc d'Enghien et du général Pichegru. Mais, à la préfecture, on avait noté l'audace de M. Le Joyand; et, aussitôt que les esprits parurent un peu calmés, la police n'oublia pas d'envoyer un de ses agents le menacer du sort le plus affreux, s'il persévérait à plaindre si haut les victimes du monstre couronné. *Vous forcerez*, lui dit l'agent en se retirant, *le gouvernement à se défaire de vous; n'épuisez pas la clémence dont il a déja tant de fois usé envers vous.*

§. XVIII. Dénoncé de nouveau, en septembre 1807, par deux Sénateurs, et par d'autres personnages encore, il est mandé chez le préfet de police (*l*).

Mais rien ne peut le rebuter; et la providence permet que les persécutions mêmes, qui lui sont suscitées, lui fournissent de nouvelles occasions et de nouveaux moyens de faire toujours quelque bien.

Quelque temps après cette dernière

dénonciation, il fait rayer, par l'intervention de M. Saulnier, alors Secrétaire-général du ministère de la police, M. le marquis de Marcolinay, d'une liste d'exception où Buonaparte avait résolu de le retenir.

§. XIX. Le 31 mars dernier, avant l'entrée des Souverains alliés, il arbore la cocarde blanche, il descend du haut du faubourg Poissonnière au boulevart des Italiens, il excite une foule immense à proclamer les fils de Henri IV; et, le lendemain, sans s'inquiéter des menaces et des poignards de quelques factieux, il lit au peuple la première proclamation de Louis XVIII.

Il compose, sur-le-champ, un opuscule, dans lequelle il invite les Français à rétablir, non-seulement la statue de Henri IV, mais encore les autres statues de nos Rois. Il y demande un sacrifice expiatoire sur la place Louis XV. Il fait imprimer cet opuscule le 4 avril; il le répand avec profusion; et, en l'envoyant aux Souverains eux-mêmes, il leur dit

que nous ne sommes pas vaincus par leurs armes, mais par notre amour pour les dignes fils de Henri IV. Enfin il n'oublie pas d'y rappeler tous les Français à l'esprit de clémence, de paix et de conciliation, dont le Roi a fait précéder son retour.

Il est donc incontestable que M. Le Joyand est le premier Français qui ait émis son vœu sur tous ces grands objets, et qu'il l'a manifesté avec toute la publicité et la solennité possibles.

Cette manifestation de M. Le Joyand est illustrée par une lettre que le Roi de Prusse, personnellement, a daigné lui écrire le 18 avril, et par une lettre du Souverain Pontife, du 26 juillet (*m*).

Services en qualité de Médecin. Services dans les hôpitaux militaires.

§. Ier. Initié, dès ses plus jeunes années, dans les connaissances relatives à la médecine par son père, pensionné du Roi Louis XVI, et que son dévoue-

ment, ainsi que ses succès pendant cinquante ans dans les maladies épidémiques en Franche-Comté, en Bourgogne, en Champagne et en Lorraine, où il a perdu ses deux fils aînés, aussi médecins, et dévoués comme lui, ont rendu immortel.

§. II. Nommé en 1776, c'est-à-dire, vers la fin de la seizième année de son âge, pour remplir les fonctions de professeur à l'université de Besançon, il remplace par *interim* le doyen des professeurs, devenu infirme.

§. III. Envoyé, au commencement de 1780, par le ministre de la guerre, en qualité de médecin des hôpitaux militaires du département de Brest. La plupart des médecins sont atteints de la contagion, et succombent. D'autres, effrayés, se retirent. M. Le Joyand reste seul chargé des fonctions de tous: il obtient des succès inespérés, et la voix de l'armée est portée par M. le Comte de Langeron (lui-même témoin), au Mi-

nistre et au Roi, dans ces termes : *M. Le Joyand a perdu sa santé en sauvant les soldats de Sa Majesté.* Expression répétée par M. de Langeron dans son attestation, du 19 juin, au ministre de la guerre.

§. IV. Le 7 février 1784, le Roi lui donne le brevet de médecin de l'hôpital militaire de Brest.

§. V. Pendant plusieurs années, il traîne une existence presque anéantie par les maladies qui sont la suite de tant d'efforts, et ces maladies sont déclarées à-peu-près incurables par les médecins de Paris (le 11 mai et le 10 juin 1785), et par les médecins de la marine (à Brest, le 4 avril 1787), qui estiment que *l'on doit attribuer ce dérangement d'une très-bonne constitution, et l'enchaînement des maladies qui en ont été la suite, à la circonstance dans laquelle il s'est trouvé d'être employé de très-jeune âge dans la pratique de la médecine, à des travaux du cabinet, tels qu'au-*

cun autre médecin ne les aurait point entrepris, et surtout aux fatigues et aux dangers de son service, qui ont été très-grands dans les hôpitaux militaires de Brest pendant la guerre, spécialement dans les années 1781, 82 *et* 83, *époque de la mort de deux de ses confrères, arrivée dans l'espace de quinze jours.*

§. VI. Pendant les plus pénibles époques de son service, il avait écrit sur la physique et la médecine, notamment sur les maladies épidémiques, les maladies syphilitiques, les maladies de la peau, le scorbut, l'asthme, l'hydropisie, la phthisie pulmonaire, les différentes espèces de gouttes et de rhumatismes.

§. VII. De 1781 à 1783, plusieurs de ses ouvrages, envoyés manuscrits au ministre de la guerre, avaient eu une influence salutaire sur le traitement des maladies et sur l'économie dans les hôpitaux militaires.

§. VIII. M. Le Joyand, s'étant efforcé de justifier ainsi les premières bontés du Roi, revient à Paris à la fin de mai 1787. Plusieurs grands du royaume lui offrent leur appui, et on lui fait espérer que Monseigneur le Comte d'Artois daignera l'attacher à sa personne. Mais le mauvais état de sa santé l'oblige à se rendre incessamment aux eaux de Plombières, et la révolution survenue détruit ses espérances.

§. IX. En avril 1789 l'esprit d'innovation renverse l'ordre établi dans le ministère; on supprime l'hôpital militaire de Brest, et on assigne à M. Le Joyand une pension provisoire de 350 francs.

§. X. Le 7 thermidor de l'an 3 il est nommé médecin en chef de la légion de police générale; et ce fait est bien notoirement inséparable de son dévouement pour la maison de Bourbon. (*Comme on voit ci-dessus, chap. I, art. X.*)

§. XI. En l'an 5, après s'être entendu avec le général Pichegru sur l'utilité politique qu'il y avait de s'assurer des principales branches de l'administration militaire, et de régénérer l'esprit de cette importante administration; après s'être bien convaincu que M. Pétiet, alors ministre de la guerre, conservait dans son cœur, pour la maison de Bourbon, des sentiments de fidélité qui n'attendaient que l'occasion de se manifester utilement, il se charge de l'administration générale des hôpitaux militaires; il l'exerce jusqu'à la fin de l'an 6, et il y procure des places à une foule d'infortunés, victimes de leur dévouement pour la bonne cause.

§. XII. Le 2 floréal de l'an 8 il est nommé médecin membre des conseils d'administration, et membre du directoire des hôpitaux de l'armée de l'Ouest le 24 du même mois.

Nota. Il n'en a fait, ni voulu faire les fonctions.

§. XIII. Enfin il a mieux aimé, depuis plus de vingt ans, ne pas toucher sa pension, que de remettre au gouvernement révolutionnaire le brevet qu'il a reçu de Louis XVI.

Ouvrages imprimés.

§. Ier. M. Le Joyand avait aussi composé un ouvrage intitulé *Principes naturels*, imprimé en 1785, 86 et 87, dont les journaux ont parlé jusqu'au 4 novembre 1806, c'est-à-dire, pendant près de vingt ans.

C'est ce même ouvrage qui (*comme on l'a exposé ci-dessus, chap. I, art. VII, VIII et IX*) lui a fait obtenir, en faveur de l'humanité, des succès infiniment plus importants que ceux de l'orgueil d'une rivalité nationale et d'une philosophie spéculative, et qui a donné lieu à un cinquième volume, où il opposait, (*chap. I, art. XIII*) il y a

quinze ans, aux crimes de la révolution, les vertus de Louis XVI.

§. II. M. Le Joyand doit éviter, au sujet de cet ouvrage, une prolixité choquante, et il ne citera pas les nombreux suffrages dont il a été honoré dans toutes les classes de savants et de littérateurs; il ne citera que Bernardin de Saint-Pierre (*n*), Adanson, le docteur Valentin et le docteur Pomme, le Nestor des médecins français (*o*).

Dévouement depuis la nouvelle du débarquement de Napoléon Buonaparte, jusqu'au 8 *juillet* 1815.

On sait, à présent, quelles étaient, dès le 21 janvier dernier, les dispositions et les secrètes espérances des complices de Buonaparte. On serait tenté, aujourd'hui, d'imaginer que les habitants de Paris avaient le pressentiment du complot; car le deuil qui était dans tous les cœurs et la douleur qui était

peinte sur tous les visages, à l'aspect du convoi des restes sacrés de Louis XVI et de Marie-Antoinette, n'avaient osé se manifester que sur un petit nombre de maisons. L'habitation de M. Le Joyand, sur le boulevart des Italiens, fut donc singulièrement remarquée, et le signe matériel d'une douleur que le temps ne pourra effacer, avait excité l'attention et la fureur des agents du crime.

Depuis la nouvelle du débarquement de Buonaparte, M. Le Joyand a donc été surveillé, poursuivi, menacé par écrit même plusieurs jours avant la nocturne rentrée de cet usurpateur à Paris.

Le 12, le 13 et le 16 mai, il a reçu d'autres lettres où son épouse était également désignée.

On les menaçait, au nom de M. le duc d'Otrante (*p*); mais ce n'était qu'une rubrique imaginée pour faire prendre le change à M. Le Joyand que ce ministre avait généreusement épargné

le 28 brumaire de l'an 10, comme on le verra dans les notes.

Cependant, la secrète sécurité que tendait à lui inspirer la conduite qu'avait tenue envers lui sans le connaître personnellement M. le duc d'Otrante, ne lui offrait pas une sauve-garde suffisante dans les circonstances où Buonaparte avait multiplié les polices et contre-polices. Et, en effet, depuis les lettres anonymes, il a été facile de se convaincre que des espions obsédaient sa demeure.

Il avait fait imprimer, à ses frais, quelques poésies lyriques qu'il avait cru capables de fixer les opinions et les affections populaires.

Il avait fait imprimer aussi, à ses frais, vers la fin d'avril, un opuscule intitulé *Protestation de l'immense majorité des Français*, dont le manuscrit lui avait été communiqué par M. Allain, avocat à Tours, et auteur d'un autre ouvrage non moins courageux sur la monarchie des Bourbons.

C'est donc au moment même où il était le plus observé, et le plus fortement menacé par la police ou contre-police de Buonaparte, qu'il a composé son opuscule intitulé : *Six cents pièces de canon sur les hauteurs de Paris!!!... ou le Buonaparte de* 1815 *en contradiction avec le Buonaparte de* 1809. Dix mille exemplaires en ont été répandus depuis le 20 mai jusqu'aux premiers jours de juin (*q*).

Le 30 mai, il a composé, fait imprimer et distribuer un autre opuscule également destiné à faire conspirer, contre le système infernal, les hommes de tous les partis et de toutes les opinions (*r*).

Dans la soirée du 20 juin, douze heures avant la rentrée de Buonaparte fugitif de Waterloo à Paris, il a rédigé, sur les notes de M. Boulanger, inspecteur-général des postes, qui avait été contraint d'accompagner l'usurpateur, une feuille intitulée : *Buonaparte n'a*

plus d'armée !!! Le lendemain matin il en fit imprimer plusieurs milliers qui furent aussitôt répandus, et précipitèrent la foudre sur la tête du tyran (*s*).

Le Roi a trouvé, dans les hommes de lettres, une armée nombreuse, fidèle, incorruptible, qui a constamment combattu pour rallier les opinions et concilier tous les bons cœurs pendant son absence. Mais, s'ils n'eussent été secondés par des personnes qui ont partagé leurs sacrifices et leurs efforts, ils n'auraient pu réussir d'une manière aussi prompte et aussi éclatante; et des malheurs plus multipliés, plus affreux, auraient été inévitables. Les hommes de lettres doivent donc nommer les courageux auxiliaires qui se sont exposés à perdre la liberté et la vie, en distribuant, jour et nuit, leurs innombrables productions.

M. Le Joyand nommera M. Charles Nodier, dont le nom rappèle tant de souvenirs, de talent et de dévouement; et

M. Maurice Méjan, auteur de l'Histoire du procès de Louis XVI; qui, tout en composant de vigoureux écrits dans la cause du Roi, travaillaient encore, l'un et l'autre, à la propagation des écrits qu'ils n'avaient pas composés.

Il nommera M. Bruzelin, ci-devant juge de paix de la section du Montblanc, dont le zèle ne put être ralenti par les avis multipliés qui lui furent donnés que toute la police était soulevée contre lui.

Il nommera M. Lescot, pharmacien, rue de Grammont, intrépide propagateur des bons principes, et dépositaire de ses opuscules.

Il nommera M. Châtelain, cultivateur et décorateur de jardins, rue des Martyrs, dont l'épouse et les demoiselles ont distribué pendant deux mois des milliers d'imprimés dans les faubourgs de Paris.

Mais il faut un long article pour signaler le dévouement de M. Boulan-

ger, inspecteur général des Postes, qui, voyant M. Le Joyand affligé de ce que la fortune ne lui avait pas permis de quitter Paris, à la suite du Roi, adoucit chaque jour ses regrets en saisissant toutes les occasions de préparer le retour de Sa Majesté. Tous les jours, en effet, sans interruption, depuis le départ du Roi, M. Le Joyand a vu M. Boulanger qui, tous les jours, se mettait l'esprit à la torture pour lui suggérer des idées, des motifs et des moyens : c'est lui qui, sur le projet de garnir d'artillerie les hauteurs de Paris, lui a suggéré la pensée de composer, à ce sujet, l'écrit dont il vient d'être parlé; c'est lui qui, non content de partager avec M. Le Joyand les dépenses nécessaires pour l'impression, faisait distribuer par son fidèle domestique, et distribuait lui-même les cinq opuscules précités : c'est lui qui, en lui donnant des notes sur la bataille du 18 juin et sur celles des jours précédents, l'a mis

à même d'éclairer tout-à-coup le public et la chambre des soi-disant réprésentants, et de dissiper ainsi la funeste obscurité dont les complices de Buonaparte n'auraient pas manqué de couvrir encore, au moins pendant quelques jours, les résultats de la plus féroce ineptie qui fut jamais. Le 21 juin, à minuit, M. Boulanger, ainsi que M. Déyeux, son ami, et M. le comte de Gand, attendaient chez M. Le Joyand la feuille intitulée *Bonaparte n'a plus d'armée*, dont la soudaine distribution qui a été faite pendant la même nuit, aurait déterminé une mesure plus juste, plus sévère et plus salutaire que la seconde abdication de l'usurpateur, si les intrigues et les vociférations de ses complices, en détournant l'indignation universelle, n'eussent prolongé une dernière lutte qui a encore coûté tant de sang aux Français, aux Puissances alliées, et tant de chagrins à notre bon Roi. Si M. Le Joyand en avait cru

M. Boulanger, et si ses facultés intellectuelles et ses loisirs le lui eussent permis, il aurait composé des productions plus nombreuses. Quand M. Le Joyand opposait la conduite de M. Boulanger à celle de l'administration des Postes généralement soupçonnée d'avoir trahi le Roi, il ne pouvait s'empêcher de lui manifester son étonnement; mais les fonctions de M. Boulanger se bornant à l'administration de la Poste aux chevaux, il n'était point appelé à la violation du secret des lettres et à la meurtrière correspondance qui ont si souvent renouvelé et si long-temps propagé nos malheurs.

Il faut nommer M. Emonnot, médecin aussi distingué par son talent que par sa persévérante fidélité et ses autres qualités morales. Le jour même où M. Boulanger avait déterminé M. Le Joyand à composer l'opuscule intitulé *Six cents pièces de canon sur les hauteurs de Paris*, M. Emonnot avait

rapproché les journaux de 1809, concernant les préparatifs de défense de la ville de Vienne, et il les lui avait apportés. De plus, il a voulu contribuer aux frais d'impression. /

Il faut nommer M. Dubois, chirurgien dentiste du Roi, dont les bons principes étaient connus, et à qui l'effroi faillit faire perdre la tête, lorsque, le 24 mars, il se vit mandé pour venir sur le champ chez Buonaparte. Il a été, ainsi que sa famille, un des plus constants propagateurs des écrits imprimés pour le Roi.

Il faut nommer M. Charlot, qui a sauvé, pendant plusieurs jours, M. Le Joyand des poursuites de la police, en lui donnant un asyle avec ses opuscules imprimés. Père d'une nombreuse famille, et sans fortune depuis qu'un revers non mérité lui a fait perdre la propriété des verreries de Melun, M. Charlot, qui joint à beaucoup d'intelligence une rare activité et une expérience consommée, peut être infiniment utile

/ toutes ces contributions réunies n'ont produit que mille quatre vingt deux francs; et M. Le Joyand a dépensé des sommes considérables, tant pour l'impression de trente mille neuf cent cinquante exemplaires, que pour leur distribution dans tout le Royaume. /

aux princes dans quelque grande usine, et il mérite les bontés du Roi.

Il faut nommer aussi M. Thomassin de la Fortelle, petit-fils du président de ce nom au parlement de Nancy, qui a copié tous les manuscrits de M. Le Joyand, et qui les a distribués imprimés dans tous les lieux publics de Paris.

Il faut nommer enfin M. Patris, Imprimeur, dont le dévouement ne peut être bien apprécié que par ceux qui connaissent les dangers qui environnent un imprimeur surveillé, à chaque instant, par les agents de la police. Imprimeur et auteur tout ensemble, M. Patris a commencé la guerre littéraire contre Buonaparte depuis la déclaration du 13 mars des souverains alliés; et depuis cette époque ses presses ont travaillé sans relâche, sans que jamais il ait refusé d'ouvrir la barrière à aucun des champions qui se sont présentés. Il les encourageait par son désintéressement, et l'on peut dire de lui qu'il a fait une partie de la guerre littéraire à ses dépens.

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES DU PRÉCÉDENT APERÇU.

En attendant la publication des Mémoires de M. Le Joyand.

(*a*) DÈS le 4 mai 1810, il est assailli de manière à prendre des précautions pour défendre sa vie. Il est obligé d'en imposer aux assassins, non-seulement par la voie des journaux, mais encore en provoquant la surveillance et la responsabilité du maire de Paris, qui lui répondit ce qui suit :

Paris, 24 mai 1790.

« J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que, » suivant vos desirs, je viens d'envoyer votre lettre » aux directeurs du Journal de Paris, avec recom- » mandation de l'insérer dans un des plus prochains » numéros. J'espère que cette précaution produira » l'effet que vous en attendez.

» J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attache- » ment, Monsieur, votre très-humble et très-obéis- » sant serviteur.

BAILLY. »

(*b*) M. Le Joyand n'avait pas seulement sa personne à défendre, mais sa famille entière, et particulièrement le doyen du chapitre de Troo, son parent, réfugié chez lui, et que des assassins poursuivaient sans relâche.

Depuis le mois d'avril 1792, il est forcé de mener une vie errante avec son épouse, ne pouvant rester plusieurs jours dans le même endroit.

La nuit du 9 au 10 août, il apprend les dangers imminents qui environnent le Roi et son auguste famille. Il surmonte ses craintes personnelles, et rentre à Paris avec sa sœur et son épouse le 10, à six heures du matin, résolu de mourir, s'il le faut, pour défendre le Roi. Après l'horrible catastrophe de cette journée, il se voit de nouveau forcé de fuir ; il est arrêté deux fois dans la nuit du 10 au 11, et sur le point d'être massacré avec son épouse, il ne parvient à s'échapper que dans le nombre des victimes que l'on immole à ses côtés, et à la faveur du tumulte d'une populace effrénée (Il lui sera permis, un jour, de révéler le courage extraordinaire et la persévérance de son épouse dans tous les évènements dont il est fait ici mention).

Dans le cours de cette vie errante, il espère trouver pendant quelques jours un asile à Versailles. Ignorant ce qui se passe dans cette ville, il y arrive le 9 septembre (Jour d'effroyable mémoire !). Il y venait rejoindre une infortunée, comme lui poursuivie,

épouvantée, et qui survécut seulement de quelques jours a cette catastrophe.

A la fin d'octobre, le crime, dans sa fureur, annonce hautement les projets régicides; et M. Le Joyand rentre à Paris pour n'en plus sortir, quel que soit le sort qui l'attende.

(*c*) Lorsqu'on apprendra par quels ressorts, par quels hommes il a obtenu, sans argent, sans aucun autre moyen de séduction, tous les succès ci-dessus énoncés; lorsqu'on saura que les hommes les plus formidables se sont laissé fléchir par M. Le Joyand, et qu'ils lui ont accordé des bienfaits dont la seule miséricorde de Dieu leur peut tenir compte, on restera plus que jamais convaincu que l'homme est la plus impénétrable énimgne de la création, le sphinx de la fable, un assemblage contradictoire et quelquefois monstrueux de vices et de vertus, qui, par conséquent, n'a rien d'*absolu* dans l'ordre naturel et dans l'ordre social; on sera convaincu que la clémence de Louis XVIII, qui n'est ni *partielle*, ni *relative*, mais *absolue*, puisqu'elle est universelle et sans exception, ne se rattache pas seulement à la prudence de la politique humaine et aux plus doux sentiments qui se puissent trouver dans le cœur de l'homme, mais qu'elle se rattache au trône de Dieu même, qui seul est *absolu*, et qui seul peut donner la force d'étouffer les plus nombreux, les plus vifs et les plus justes ressentiments. Cette clémence absolue qui caractérise les Bourbons, plus

grande aussi que la durée relative du temps, embrasse les personnes, les actions et les siècles; car voilà, depuis deux cents ans, deux grandes révolutions terminées en France par la clémence de Henri IV et de ses descendants. Il est donc impossible de concevoir la bonté de cette race de Souverains, sans reconnaître aussi leur mission divine : exemple unique dans les révolutions du monde, et qui ne sera pas perdu pour les législateurs, pour les peuples et pour les hommes appelés à gouverner. La céleste politique des Bourbons flétrit à jamais l'infernale politique qui, toujours circonspecte, dissimulée, perfide, subordonnée à l'intérêt des passions, consterne les peuples, et finit par les jeter dans les excès du désespoir.

(*d*) Dans les mémoires qu'il se propose de publier, on verra comment il lui fut impossible de sauver de l'échafaud M. et madame de La Salle, détenus dans l'hôtel du Dréneux; sans sauver en même temps toutes les autres personnes qui étaient détenues dans cette maison. En disant sur quel monstre il eut à remporter ce triomphe, il pourra dire aussi : *Horresco referens*. Pour les déportés, il employa des procédés tout différents : ce fut en sauvant d'abord MM. de Zincourt, parents de son épouse; incessamment l'abbé de Thumery, leur compatriote, et ensuite le reste des déportés, dont il avait progressivement préparé la délivrance par les plus assidues et les plus constantes sollicitations.

Madame de La Salle, épouse du commissaire-

ordonnateur qui avait été accusé, ainsi que M. le marquis de Bouillé, à l'occasion de l'affaire de Varennes, et traduit devant une commission militaire pour avoir voulu sauver le Roi, avait son domicile, rue Basse-du-Rempart de la Madeleine, dans la même maison que M. Mayeux, son parent, aussi commissaire-ordonnateur, et fidèle. C'était là un des foyers où se communiquaient les protestations manuscrites de M. Le Joyand, parce qu'il avait été impossible de les faire imprimer à Paris. Lorsque madame et M. de La Salle furent mis en arrestation dans l'hôtel du Dréneux, et qu'ils devinrent malades, ils réclamèrent les soins de M. Le Joyand, qui obtint, à force de prières, la permission de les voir tous les jours. Madame de La Salle devint ainsi la seule cause occasionnelle du salut de tous les autres prisonniers de cette maison, car M. Le Joyand n'en connaissait aucun. En mémoire de sa délivrance, elle fit estamper dans un médaillon, sur une boîte d'ivoire, l'autel de la Reconnaissance; et en l'envoyant à son libérateur, elle s'exprimait ainsi : « Je ne con-
» nais pas de monnaie qui puisse payer la recon-
» naissance; celle que je vous dois est au fond de
» mon cœur, et je ne me trouverai quitte envers
» vous qu'à la mort; comme je veux qu'après elle
» vous vous souveniez que ce sentiment exista tou-
» jours chez moi, je vous prie d'accepter ce petit
» autel, où son encens brûlera toujours : l'amitié,
» et mes enfants autour, en entretiendront le feu;

» il ne s'éteindra jamais. Je desire que cette misère » vous plaise, et suis peinée que ma position, que » vous connaissez plus que gênée, ne me permette » pas de rendre mon petit cadeau plus brillant; mais » je connais votre âme, et la mienne se rassure sur » la réception ».

On frémira lorsqu'il fera connaître les démarches auxquelles il lui fallut se résoudre pour sauver les prisonniers de l'hôtel du Dréneux. Ce récit, soit par rapport à la multiplicité des détails, soit par rapport au personnage, ne trouvera sa place que dans un mémoire destiné à répandre quelques lumières sur la révolution.

Mais, parmi les membres de la convention, il doit nommer un homme qui ne refusa jamais de partager ses sollicitudes, J. P. Chazal, qui fit rendre la liberté d'abord à MM. de Zincourt et de Thumery, et qui, toujours secondant les vœux de M. Le Joyand, ne cessa ensuite de s'intéresser à tous les autres déportés. Il doit nommer M. Magnien l'un des directeurs du droit d'enregistrement et des domaines, homme vraiment philantrope, qui lui amena M. Chazal.

(*e*) M. Le Joyand apprend que M. J. Chénier, chargé du rapport et du discours concernant l'apothéose de René Descartes, desire un exemplaire de l'ouvrage des *Principes naturels*, pour répondre victorieusement à la diatribe de M. Mercier contre ce grand homme : il saisit avidement cette occa-

sion pour solliciter la délivrance du prisonnier octogénaire. Il n'avait jamais vu M. Chénier, il lui porte l'exemplaire desiré, et sur-le-champ, M. Chénier fait expédier le mandat de liberté.

(*f*) Les événements du 1er au 4 prairial de l'an 3 tiènent un rang remarquable dans l'histoire générale de l'anarchie révolutionnaire, parce que ce sont eux qui, par les seuls efforts des Parisiens, ont le plus rapproché les Bourbons de leur trône. M. Le Joyand se propose d'en publier quelques détails, encore peu connus, qui démontreront de la manière la plus frappante ce que peut un seul homme lorsqu'il est animé d'un dévouement absolu. Voici en abrégé ce qui concerne la section Lepelletier, et M. Le Joyand, qui y résidait à cette époque.

Après le 10 thermidor de l'an 2, M. Aubry, membre de la Convention, était sorti très-malade des cachots révolutionnaires; il avait été recommandé à M. Le Joyand par M. Mayeux, ancien commissaire-ordonnateur, l'un des plus fidèles sujets du Roi, actuellement retiré à Besançon. Une analogie d'opinions et de principes avait établi entre eux une confiance sans réserve. Il était impossible d'espérer le retour des Bourbons tant que la terreur paralyserait les bons citoyens, et livrerait la multitude à l'impulsion des factieux. Deux choses préliminaires étaient indispensables pour détruire l'oppression: rendre aux bons citoyens les armes qu'on leur avait ôtées, et désarmer les démagogues. Ces deux choses semblaient

également impraticables, car l'occasion et les moyens n'avaient aucune probabilité; et même l'occasion pouvait se présenter inutilement, puisque les moyens n'existaient pas. Cependant, le 2 prairial, M. Le Joyand essaya de donner la solution de ce problême.

Depuis quelques jours, la section Lepelletier, quelques autres sections voisines, la Convention elle-même, étaient bloquées par cent mille démagogues, armés de fusils, de piques et de canons. Un silencieux désespoir régnait parmi les assiégés, qui n'avaient à opposer aux assiégeants aucun moyen physique de défense, et ne leur opposaient, dans l'ordre moral, que le découragement et la consternation. On n'avait jamais vu dans les assemblées de sa section M. Le Joyand : tout-à-coup, (le 2 prairial, huit heures du matin) il s'y présente, et s'élance à la tribune, où personne n'osait s'exposer pour y plaider une cause que l'on croyait désespérée. Couvert d'acclamations avant de parler, il électrise toutes les têtes en annonçant qu'il se charge, auprès du comité de salut public, alors présidé par M. Aubry (section de la guerre), de toutes les démarches et de tous les dangers pour faire arriver et distribuer des armes dans un seul et même jour, à travers le tumulte et les innombrables lignes des cent mille démagogues qui couvraient les arsenaux et les magasins. Il demande une simple délibération de l'assemblée. Un individu (M. Leballeur de Lille) offre de l'accompagner pour apporter, à tout événement, des nouvelles d'une

mission dont le succès était invraisemblable. Il fallait traverser toutes les lignes des assiégeants ; et lorsque M. Le Joyand arriva devant M. Aubry ; celui-ci, plongé depuis deux jours dans la stupeur d'un sommeil léthargique, environné de généraux et d'officiers de différents grades qui ne pouvaient lui fournir aucun moyen, crut rêver, il crut voir un spectre ; il fallut des efforts pour lui persuader qu'il ne rêvait pas ; et, en expédiant l'ordre à la commission des armes et poudres, il dit, avec la plus vive émotion, à M. Le Joyand : *C'est la mort que vous êtes venu chercher ; vous ne sortirez pas de là ; nous sommes perdus !* M. Le Joyand traverse de nouveau toutes les lignes pour se rendre à la commission des armes, quai Voltaire, et il les traverse encore deux fois pour apporter à sa section le *bon* qu'il venait d'obtenir. (*Extrait des délibérations de l'assemblée générale et permanente de la section Lepelletier. Le deuxième jour de prairial, l'an troisième de la République française, Présidence du citoyen Ansault Duvivier, Appert que le citoyen Le Joyand, commissaire nommé par arrêté de l'assemblée, a déposé sur le bureau l'ordre du comité de salut public, et le* bon *donné en conséquence par la commission des armes et poudres pour prendre dans les magasins des Feuillants cinq cents fusils, et au magasin de l'Arsenal trois mille cartouches.* Ansault, *président ;* Nicod, *secrétaire ;* Rouyez.) Mais tout n'était pas fini. Il s'agissait de trouver des voitures,

couvertes pour aller prendre les fusils au magasin des Feuillants. Au silence qui succède à la joie bruyante qui s'était d'abord manifestée dans l'assemblée, M. Le Joyand jugea que, s'il ne faisait pas tout, il n'aurait rien fait. Il était facile d'apporter sans bruit, sans éclat et sans danger, les trois mille cartouches; mais, pour les fusils, qu'il fallait aller prendre au milieu même des assiégeants, et qu'on ne pouvait amener qu'en traversant leurs lignes, M. Le Joyand s'offrit encore; il se rendit sans délai rue de Provence, chez M. Théodore Cerf-Berr, chargé des transports militaires. A la résolution que ce bon royaliste montra sans hésiter, M. Le Joyand lui laissa entrevoir les heureux résultats que cette journée pouvait produire: cependant les domestiques ou charretiers, vraisemblablement effrayés du danger qui allait envelopper ceux d'entre eux qui seraient chargés de conduire les fourgons, étant venus plusieurs fois dire qu'en ce moment il n'y avait point de chevaux, M. Cerf-Berr les força d'en trouver, et il calma l'inquiétude de M. Le Joyand en ajoutant vivement: *Soyez tranquille, Monsieur, je m'attellerai plutôt moi-même à mes voitures... Mon père a servi les Bourbons... Je mourrai avec vous plutôt que de manquer l'occasion de servir la bonne cause!* Les fourgons étant enfin disposés, M. Le Joyand ne voulut pas que ce brave homme s'exposât inutilement avec lui; et, par un bonheur inconcevable, les fourgons, tranquillement chargés au magasin des Feuil-

lants, arrivèrent aussi tranquillement à la section Lepelletier, dans la cour des Filles Saint-Thomas, à neuf heures et demie du soir, c'est-à-dire, après quatorze heures de fatigues et de sollicitudes essuyées par M. Le Joyand qui, pendant tout cet intervalle de temps et depuis le jour précédent, n'avait pris ni nourriture, ni rafraîchissement, et qui, en rentrant chez lui, trouva son épouse livrée au plus affreux désespoir, parce qu'on était venu lui dire qu'il avait expié, par sa mort, la plus inouie et la plus absurde témérité.

Cependant le moindre effet de cette témérité avait été de procurer à la section Lepelletier des fusils et des cartouches; le plus grand, c'était d'avoir excité tous les courages, et, par eux, un élan général. Il avait été impossible de voir sans se laisser entraîner ce que peut un seul homme tout dévoué. Son exemple avait décidé les bons citoyens de sa section, et bientôt ceux des autres sections de Paris; tandis qu'une espèce de lassitude avait gagné la multitude égarée, et que les meneurs avaient manqué leur coup en laissant cette multitude se reposer dans les lignes qu'ils lui avaient tracées.

Le lendemain (3 prairial) on organise, non-seulement une résistance imposante, mais une attaque formidable. La ligne des agresseurs recule et se disperse. Le surlendemain, on marche contre le faubourg Saint-Antoine, dont la multitude abandonne

les séditieux par qui elle avait été égarée ; et ce jour (4 prairial) les factieux sont vaincus.

Ce premier succès en promettait d'autres. M. Aubry conçut aussitôt, sous la dénomination de *Légion de police générale*, le plan d'une force centrale régulière, destinée à faire le service de Paris et à réprimer les factieux ; et, au besoin, cette force devait s'accroître du nombre des bons citoyens à qui l'on venait de donner des armes, ou qui avaient pu aisément, depuis cette heureuse révolution, s'en procurer. Ce plan qui, de Paris se serait étendu dans les plus grandes villes de France, assurait et accélérait le retour des Bourbons. Il eût épargné à l'humanité les effroyables convulsions qui ont ébranlé tous les trônes, ruiné les nations et ravagé l'Europe. Mais les membres les plus turbulents de la Convention, après avoir quelque temps concentré leur rage et propagé leurs craintes, parvinrent encore à paralyser les hommes faibles et à enchaîner les hommes courageux ; ils obtinrent que la légion que l'on organisait en vertu d'un décret fût supprimée par un autre décret.

M. Le Joyand avait été nommé médecin en chef de cette légion, et le comité de salut public lui ayant déféré la prérogative de désigner le second et le troisième médecin, il avait choisi, parmi les médecins de l'ancienne faculté de Paris, deux hommes recommandables par leur inviolable fidélité à la Maison

de Bourbon, le docteur Baignères (mort il y a quelques années), et le docteur Gilles, qui vit encore.

(g) *Lettre de mademoiselle Stéphanie de Choiseul-Stainville à M. Le Joyand.*

Le 7 floréal an 7.

« Ayant entendu parler de la bonté de votre » cœur, de vos moyens, de votre sensibilité, et des » services signalés que vous avez rendus à plusieurs » personnes, j'ai pensé que je pourrais m'adresser à » vous avec confiance et succès. Je vous écris le cœur » navré de la douleur la plus profonde. Je vous écris » pour vous prier de vous intéresser à mon père!

» Vous aurez sûrement entendu parler d'une affaire, malheureusement trop célèbre, de celle des » naufragés de Calais. Malgré plusieurs jugements » rendus en leur faveur, malgré un décret de déportation dont l'exécution a été traversée, malgré » l'inviolabilité attachée au sort des naufragés (titre » respectable et respecté dans tout l'univers), ils » gémissent depuis quatre ans et demi dans les prisons les plus affreuses, et depuis deux mois et » demi, sans de nouveaux sujets, on les a plongés » dans un abîme de misère, dans les casemates de » Lille, dans des souterrains humides, malsains; » ils y sont privés de l'air, du soleil; ils y meurent!... » Fatale pensée que je ne puis soutenir! Les heures

» qu'ils passent dans ces lugubres souterrains sont
» pestilentielles, l'air y est infect; lui et ses mal-
» heureux compagnons y succombent, ils sont pri-
» vés de tout; secours, appui, tout leur manque;
» les maladies, la misère même les environne avec
» ses horreurs! Ce tableau déchirant, présenté par
» vous, attendrirait sûrement en leur faveur; peut-
» être que les larmes d'une fille au désespoir ne cou-
» leraient pas en vain, peut-être aurait-on égard à
» ma simple demande: je sais borner mes desirs,
» et, loin de presser l'exécution du premier décret,
» je ne demande qu'un adoucissement à leurs peines,
» qu'un changement de prison, qu'on les tire de ces
» horribles casemates: voilà le cri de mon cœur; je
» vous l'adresse, étant sûre que vous l'entendrez.
» Puisqu'ils sont dans les casemates de la citadelle de
» Lille, que risquerait-on de leur donner la citadelle
» même pour prison? Ce serait un changement né-
» cessaire à leur santé; et, s'il faut une caution, je
» m'offre avec transport, et consens de payer de
» ma tête la moindre de leurs imprudences. — Je
» sais que vous avez une femme charmante, bonne
» et sensible; je la prie ici de s'unir à moi pour
» vous demander vos services et votre intérêt. Ac-
» cordez-moi l'un et l'autre, ma reconnaissance sera
» éternelle, et le souvenir d'une telle générosité adou-
» cira toujours les peines de ma vie. — Mon jeune
» frère se joint à moi, voyez nos larmes, elles cou-
» lent pour le père le plus infortuné!...

» Ayez la complaisance de m'accuser la réception » de cette lettre, et de me confirmer, en secondant » mes vœux, la haute opinion que j'ai de votre âme » généreuse, et de l'honorable réputation qui vous » distingue.

« A Nanci, place d'Alliance, chez le citoyen » Faremont. »

Un mois s'était écoulé, et M. Le Joyand n'ayant encore obtenu que des démonstrations d'une pitié insignifiante, il en prévint mademoiselle de Choiseul pour qu'elle n'attribuât pas au défaut de zèle la lenteur du succès; et (chose remarquable à cette époque, où les esprits semblaient mieux disposés) il fallut des moyens plus multipliés qu'aux précédentes époques de la révolution.

(h) Paris, ce 1er frimaire de l'an 8.

Claude-François Le Joyand, à Buonaparte, Consul de la République, et Général en chef, (Pour lui seul.)

« C'est le 18 brumaire que votre véritable gloire a pu commencer, puisque cette journée peut rendre la paix et le bonheur au monde. Sans doute vous avez déjà pensé que la fécondité et la sagesse des moyens doivent être proportionnés à la grandeur du dessein. Sans doute aussi vous avez prévu que l'intrigue vous environnerait d'écueils, et que,

dans cette lutte qui sera décisive pour le genre humain, tout est perdu si des intrigants parvienent encore à la confiance du Gouvernement. Jusqu'à cette époque, les hommes probes et instruits ont été repoussés, réduits au silence et à l'obscurité. Les Consuls aujourd'hui ne peuvent donc connaître les citoyens capables de les seconder; et ceux-ci seront responsables de tous les maux qui affligeraient encore l'humanité, s'ils n'ont pas le courage de se montrer. Il ne s'agit ici, ni pour eux, ni pour la patrie, de calculer à quel point la modestie doit les retenir. Quand le corps politique, désorganisé, affaibli, tend à se recomposer; quand il a besoin de rassembler toutes les forces physiques et morales, le citoyen qui vient offrir ce qu'il peut et ce qu'il doit, serait-il taxé d'un puéril orgueil? Dans ces circonstances, qui doivent enfin rappeler à un état calme et stable les peuples et les gouvernements, tout homme se doit sans réserve à la cause commune.

» Le vœu national n'est point équivoque: il est impossible de le méconnaître dans la force des événements qui tend à nous ramener au point d'où nous nous sommes écartés; cette force s'annonce de la manière la plus sensible depuis le gouvernement des décemvirs en qui se concentraient déjà les pouvoirs, jusqu'au Directoire, réduit à cinq gouvernants, eux-mêmes influencés par un seul homme qui présidait aux actes de l'autorité; et enfin jusqu'au gouvernement consulaire, dont la hiérarchie se rapproche

encore davantage du gouvernement que la France a perdu. Cette nécessité politique et morale vous indique ce qui reste à faire, et ce que vous pouvèz opposer à des perturbateurs qui, sous un masque de philosophie, déguiseraient encore leurs craintes et leurs espérances personnelles. Sans perdre de vue l'amour de la sagesse et de l'humanité, la vraie philosophie peut errer de système en système; mais une philosophie qui se signale par les fléaux les plus épouvantables et les plus multipliés n'a rien de commun avec le ciel; elle ne peut établir aucun ordre et aucune harmonie sur la terre; elle n'y doit point trouver d'asile. Des démagogues ont reproché à Descartes d'avoir gardé le silence, c'est-à-dire, de n'avoir pas tenté en France une révolution politique, à l'occasion des États-généraux tenus en 1614; s'ils eussent mieux connu ce vrai philosophe, ils lui auraient encore moins pardonné; ils auraient vu que par-tout il recommande l'unité la plus absolue de principe, de loi, d'action, et qu'il en regarde la multiplicité comme le signe le plus certain de la corruption intellectuelle, morale et politique. Il n'est donc pas étonnant qu'au dix-huitième siècle les sophistes, précurseurs des anarchistes révolutionnaires, ayent entrepris de lui ravir sa gloire.

» La sagesse de Newton n'a pas même laissé un problème à résoudre sur l'influence qu'il aurait eue dans la révolution d'Angleterre.

» Et l'on opposera toujours avec un immense

avantage ces deux grands hommes, non-seulement à Milton, qui certainement avait trouvé, dans le *pandæmonium* de son Paradis perdu, l'apologie du régicide, mais encore à tous les soi-disant philosophes du siècle qui touche à sa fin.

» Quand l'audace, la violence et le crime ont révolutionné les empires, il faut, pour les recomposer, tous les efforts et toute l'application de la sagesse et du génie. En procurant la paix à l'Europe, en raffermissant l'édifice social qui menace de s'écrouler tout entier, en rendant au genre humain tous les principes d'une civilisation qui lui a coûté tant d'efforts et de sacrifices, vous serez béni et admiré dans le siècle présent et dans les siècles à venir; vous jouirez d'un bonheur et d'une gloire uniques dans les annales du monde; mais si vous immolez à de petits intérêts mal entendus l'intérêt de tous les peuples, si vous devenez usurpateur... Réfléchissez sur cette grande alternative : je ne parle ni par ambition, ni par espérance, ni par crainte; j'ai bravé de plus grands dangers que celui où je m'expose aujourd'hui : je parle pour ou contre vous, devant mes contemporains et devant la postérité.

» Me voilà aussi devant vous, sans voile et sans dissimulation. Mais ma capacité est bien inférieure à mon zèle, et je vous envoie un état des services que j'ai rendus, pour que vous jugiez si je puis concourir à l'œuvre que vous allez entreprendre.

» Jusqu'à présent mes opinions ont été aussi inva-

riables que ma conduite. J'ai vu l'homme, comme il devait être vu, livré aux passions les plus violentes et les plus désordonnées, alternativement oppresseur et opprimé, irrité, fatigué de ses crimes, et même de ses vertus. Par-tout je lui ai tendu une main secourable.

Nota. Les relations de M. Le Joyand avec la famille Buonaparte commencent ainsi au 1er frimaire de l'an 8; et, pendant leur durée, qui a été de plusieurs années sans interruption, il a constamment manifesté devant eux les mêmes principes et les mêmes sentiments, comme on verra dans ses Mémoires, à l'appui desquels il ne citera que des pièces irrécusables et la notoriété publique.

(i) *Extrait de l'ouvrage des* PRINCIPES NATURELS, *tom. V*, *pages* 150, 151, 152 et 153, concernant la philosophie du dix-huitième siècle.

« Assez d'autres se signaleront en écrivant l'histoire des attentats de la soi-disant philosophie » moderne. Il suffit, au point où j'en suis, d'avoir » démontré que cette orgueilleuse philosophie, qui » se moque, avec tant de jactance, de tous les cultes établis sur la terre, n'a pas elle-même d'autre » origine et d'autres principes que les trois genres » de corruption dont j'ai parlé. En moins d'un siècle » elle a porté ces trois genres plus loin qu'ils ne » l'avaient été dans trois mille ans d'erreurs et de

» crimes. . . . . Les
» peuples, constitués en état de guerre les uns con-
» tre les autres, par des religions et des politiques
» diverses mal fondées et mal entendues, trouvaient
» une espèce de frein, un principe d'espérance, dans
» l'espèce de religion et de politique qui dirigeaient
» chacun d'eux. *Au milieu des révolutions de la*
» *terre, le pacte de famille était observé.* L'amour
» de soi, qui, dans l'ordre des relations natu-
» relles, est la base de toutes les vertus, a disparu
» devant l'exclusif amour de soi : l'intérêt per-
» sonnel, l'aride égoïsme, est devenu le dieu des
» rhéteurs et des sophistes modernes. L'ordre des
» relations naturelles a été détruit par ces soi-disant
» apôtres de la loi naturelle..... Le vide religieux, le
» vide moral, le vide politique, le vide physique,
» étaient des conséquences inévitables de leurs abs-
» tractions et de leurs sophismes. Il en devait ré-
» sulter un cataclysme inoui. Je conviens que la
» postérité, qui n'aura que le récit de nos infor-
» tunes, et qui ne verra nos misères que dans les
» horreurs systématiques d'un principe absurde,
» sera plus juste que nous. Mais nous! victimes et
» peut-être complices, comment nous accoutumer
» à ce que nous avons vu, à ce que nous voyons
» encore! Les rhéteurs et les sophistes de notre
» siècle ont dissous les liens d'époux, de père,
» d'enfant, d'ami, de gouvernant et de gouverné!
» On leur pardonnerait de s'être trompés en cher-

» chant la meilleure religion, le meilleur ordre so-
» cial, le meilleur gouvernement, la meilleure
» physique. On leur pardonnerait même d'avoir
» amusé la terre en se taxant respectivement de
» sophistes et de rhéteurs. Mais ces préméditateurs,
» ces acteurs du drame le plus atroce que le crime
» et la science en délire puissent enfanter, ne vou-
» laient pas nous amuser. Ces nouveaux Polyphê-
» mes, à qui il ne reste pas même *un œil* pour se
» conduire, après avoir détruit jusque dans l'homme
» égoïste le lien qui l'attache pour lui-même à la
» vie, après s'être déchirés entre eux, ils ont lancé
» les peuples contre les gouvernements, les gouver-
» nements contre les peuples, les hommes contre
» Dieu, et Dieu, qu'ils ne pouvaient ébranler.....
» qui pardonnera sans doute! Ils ont créé des lé-
» gions de législateurs comme les vents et les tem-
» pêtes créent des êtres intelligents dans la ren-
» contre des atômes agités par le désordre.

» Qu'ils ne se vantent plus de s'être laissé guider
» par le doute vraiment philosophique de Des-
» cartes. Rien de commun entre eux et lui. Ces
» symétriseurs de mots et de figures, plus dange-
» reux que les ridicules magiciens de nos bons
» vieux pères, seront encore l'effroi des siècles les
» plus reculés, quand les hérésiarques et les sec-
» taires seront réunis à Rome chrétienne, et Rome
» à tous les peuples du monde. » (*Imprimé et pu-
blié à Paris le* 1er *mars* 1800.

(k) Paris, ce 28 brumaire an 10 de la République française.

Le Secrétaire-général du Ministère de la police, au citoyen Le Joyand.

« Le ministre me charge, citoyen, de vous in-
» viter à vous rendre à son ministère demain entre
» midi et deux heures. Je vous préviens que c'est
» à moi que vous devez vous adresser.

» Je vous salue,

» LOMBARD. »

M. Lombard para le coup mortel qui aurait inévitablement frappé M. Le Joyand; mais il ne put éviter que le Ministre exigeât au moins une lettre où l'accusé se défendrait pour la forme; et le Ministre accueillit cette légère satisfaction avec une bonne grâce qui fixa l'opinion que M. le Joyand avait déjà conçue de ses véritables sentiments. Voici cette lettre du 3 frimaire suivant : « Je dois satis-
» faction au Ministre qui, à ma simple prière, en
» fructidor de l'an 8, a rendu à la patrie et à la
» liberté trois infortunés proscrits dans les troubles
» de la révolution.

» Une franchise et une droiture invariables dans
» ma conduite m'ont servi d'égide pendant cette
» révolution.

» Toujours intéressé au bonheur de ma patrie,
» mais étranger aux différentes opinions quand il
» s'agit de ne consulter que la voix de l'humanité,
» j'ai constamment prodigué des soins compatissants
» à tous les malheureux, à ceux mêmes qui étaient
» le plus en opposition de principes avec moi.

» Cette conduite, qui n'a rien de commun ni
» avec les exagérations politiques, ni avec l'égoïsme
» et l'hypocrisie qui traversent adroitement tous les
» partis, m'a valu l'estime de tous; et cette estime
» m'a valu un bien appréciable, celui de sauver par-
» tout des victimes. Mon zèle sans cesse renaissant
» semblait exposer ma tête; on me voyait jour et
» nuit dans les comités révolutionnaires et dans les
» comités de gouvernement, opposer ces comités et
» ce gouvernement a eux-mêmes..... Des hommes,
» devenus victimes les uns des autres, et que je ne
» connaissais pas, se recommandaient à ma solli-
» citude, parce que je n'avais cessé de rappeler à
» l'humanité et à la paix tous les partis; et parce
» que, revêtu du plus auguste ministère de la na-
» ture, mon courage et ma sensibilité me don-
» naient accès auprès de tous. Dans ces épouvan-
» tables crises, où le délire de la prévention et de la
» terreur faisait penser que l'humanité était étouffée
» dans tous les cœurs, j'avais le bonheur d'en re-
» trouver des étincelles. On ne prenait prétexte
» d'aucune opinion pour me suspecter : on respec-
» tait ma conduite; et la postérité n'apprendra

» peut-être pas sans étonnement ce qu'une telle » conduite, et de la part d'un seul homme, a pu » faire de bien à l'humanité. » (Nota. *M. Le Joyand, qui, jusque dans les persécutions qu'on lui a suscitées, loin de se trouver satisfait de recouvrer sa tranquillité personnelle, a constamment cherché l'occasion de sauver des proscrits en se prévalant de la persécution contre elle-même, finit sa lettre en annonçant au Ministre qu'il va de nouveau solliciter sa justice pour d'autres opprimés.*)

« Dans le département de la Meurthe et dans » celui des Vosges, où j'ai séjourné, se trouvent les » nombreuses familles auxquelles j'ai tendu une » main secourable : là, se trouvent particulièrement » celles qu'à ma prière la Providence a sauvées sur » la fin de l'an 8 par votre organe. Des larmes » de reconnaissance ont coulé; ces douces larmes » que la vertu ne rougit point de verser ! Vos pre- » miers bienfaits sont devenus des motifs d'espé- » rance pour d'autres infortunés. Moi-même j'ai » partagé cet espoir, j'ai consenti de vous porter » leurs réclamations. »

Cependant, il n'y avait point eu de dénonciation motivée d'une manière plus atroce et plus entraînante. Dictée à Nanci par un notaire qui viola ce que la plupart des méchants respectent encore, et rédigée par un fonctionnaire du Gouvernement, qui l'un et l'autre espéraient mettre le ministre dans l'impos-

sibilité de ne pas sévir, elle inquiéta tous les honnêtes gens de Nanci sur le sort de M. Le Joyand.

(*l*) *Préfecture de police.*

Paris, ce 5 septembre 1807.

« Le conseiller d'état préfet de police, invite » M. Le Joyand, médecin, à se rendre à la pré» fecture de police, bureau de l'inspecteur-général, » lundi 7 de ce mois, un peu avant deux heures » de relevée ».

(*m*) ***Lettre de M. Le Joyand, à Sa Majesté le Roi de Prusse (en lui envoyant le manuscrit de son Opuscule du 4 avril*** 1814).

Sire,

» Lorsque la vraie philosophie consacrait le nom des Rois qui ont porté sur le trône l'amour de l'humanité ; lorsque l'histoire présentait, à l'admiration des siècles, les conquérants et les guerriers qui se sont illustrés par leur génie et leurs vertus : lorsque tous les caractères de la grandeur humaine se trouvaient ainsi rapprochés ; il semblait qu'il ne restât plus aux grands hommes des siècles à venir que des modèles à imiter ; il semblait impossible de faire mieux que ce qui avait été fait.

» L'Être puissant, qui ne se borne pas à repro-

duire, mais qui crée, lorsqu'il lui plaît, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, s'était réservé de créer, par les Rois contemporains de la révolution française, un degré de gloire jusqu'alors inconnu.

» Si la révolution n'eût suivi dans le crime qu'une progression connue, il eût peut-être suffi que les Rois eussent réalisé le vœu de la philosophie humaine, depuis long-temps relégué pour nous dans les régions du beau idéal; et la clémence paternelle inhérente à la royauté pouvait tout expliquer.

» Mais, Sire, il ne s'agissait pas seulement pour les Rois tant de fois offensés, de vaincre toutes les passions et tous les ressentiments personnels; il ne s'agissait pas seulement entr'eux d'un accord sans exemple, pour opérer le prodige moral qui rend à la France son ancienne prospérité, et à l'Europe sa tranquillité.

» Il fallait l'accord unanime des Rois et des peuples, comme eux, victimes de nos excès. Il fallait que le Suprême régulateur de toutes choses inspirât aux Rois la sublime pensée, la pensée surnaturelle, d'associer tous les peuples à ce nouveau genre de sacrifices et de gloire.

» VOTRE MAJESTÉ, SIRE, trouvera dans cette gloire toute céleste, le dédommagement de tout ce qu'elle a souffert. Et si quelque chose de purement humain y peut ajouter quelque douceur, daignez, SIRE, lorsque VOTRE MAJESTÉ sera rentrée dans ses Etats, penser que votre nom, dans le cœur de

tous les Français, est pour toujours uni à celui d'Henri IV.

» Daignez, Roi plus que Roi, agréer l'hommage du profond respect avec lequel je suis,

» De Votre Majesté,

» SIRE,

Le très-humble, très-obéissant et dévoué serviteur,

Le Joyand.

« Paris, ce 8 avril 1814.

Réponse du Roi de Prusse, à M. Le Joyand.

« J'ai lu avec intérêt les Réflexions sur l'état pré-
» sent de la France, renfermées dans un mémoire
» que vous m'avez adressé. Puissent tous vos com-
» patriotes être pénétrés, comme vous, de la né-
» cessité de pardonner le passé, de renoncer aux
» discordes, et de retourner à l'amour de la justice
» et de la religion, sans lequel aucun peuple ne
» saurait jouir d'un bonheur durable! *Mes alliés et*
» *moi nous trouverons la récompense de nos efforts*
» *dans le spectacle du bien-être qui sera le par-*
tage et des Français et de nos sujets, dont nous
» avons voulu assurer le repos.

» Au quartier-général de Paris, le 18 avril 1814.

» Frédéric-Guillaume ».

Cette lettre, considérée, soit dans les circonstances où Sa Majesté l'a écrite, soit dans les circonstances subséquentes, est la meilleure justification que M. Le Joyand puisse opposer à certains individus qui lui reprochent d'avoir trop exalté la glorieuse conduite des Rois alliés. L'admiration, l'amour, la reconnaissance, avaient commandé son hommage; et, s'il n'eût pas été entraîné par un sentiment plus fort que toutes les autres puissances de son âme, il est évident qu'une sage politique l'aurait justifié, quand même il serait vrai que dès le 31 mars les Souverains avaient des arrière-pensées qu'ils manifesteraient ensuite. Il n'a qu'un regret; c'est de n'avoir pas su louer plus dignement ces Rois magnanimes. Ils ont délivré les Français, ainsi que les autres peuples, de l'oppression la plus insupportable, la plus humiliante, la plus odieuse; et, témoins du vœu national constamment conservé dans nos cœurs, ils nous ont laissé librement aspirer à un grand bienfait, nous avons pu redemander et obtenir une dynastie toujours adorée. Voilà, quelle que soit leur conduite ultérieure, ce que l'histoire la plus impartiale et la plus sévère dira des Souverains alliés.

Lettre du Souverain Pontife.

« Dilecto filio Joyand, Parisios,

» Dilecte fili, salutem et apostolicam benedic-

» tionem. Cum litteris tuis pridie kalendas junias ad
» nos datis accepimus opusculum à te editum, in
» quo fœderatos Principes, quorum virtuti salutem
» suam non Gallia modò, sed tota prorsùs Europa
» jure meritoque acceptam refert, multâ laude
» prosequeris, tùm Gallos universos hortaris, ùt
» seposito partium studio, deletâque funestissima-
» rum discordiarum memoriâ, pacis, mutuæque be-
» nevolentiæ studia consectentur. Hos quidem animi
» tui sensus christiano viro dignissimos impensè lau-
» damus, tibique demisso ad nos hujusmodi opus-
» culo gratissimi sumus, dilecte fili, cui benedic-
» tionem apostolicam charitatis in te nostræ pignus,
» peramanter impertimur.

» Datum Romæ apud S. Mariam Majorem, die 26
» julii 1814, Pontificatûs nostri anno XV.

» Pius PP. VII.

» Dominicus Testa ».

Quoi qu'il en soit du danger, et par conséquent du dégré de mérite qu'il y avait le 30, le 31, et même encore quelque temps après, d'exciter la commotion qui nous a rendu notre bonne monarchie, M. Le Joyand ne rapèlerait pas ce qu'il a fait ces jours-là, s'il n'eût agi que dans cette occasion. Mais ses efforts soutenus pendant vingt-cinq ans sans interruption le feront peut-être excuser s'il

ose finir l'Histoire de son dévouement par les dernières marques qu'il en a données.

Loin d'être rebuté de ce qu'il avait fait jusqu'alors, il en était résulté dans son âme et celle de son épouse, une immuable disposition : tous deux avaient payé, de ce qu'ils avaient eu de plus cher, le droit de ne vivre que sous le règne des Bourbons, ou de mourir plutôt que de manquer l'occasion de provoquer leur retour; et ils étaient persuadés que si la puissance des Monarques alliés ne réalisait pas leur espoir, la tyrannie de Buonaparte se reproduirait sous une forme quelconque.

Cette disposition de leur âme peut seule expliquer leur fermeté et leur enthousiasme au milieu des évènements qui se sont succédé avec tant de rapidité.

Le 28 mars, une balle venue d'une très-grande distance, d'une extrémité du clos Saint-Lazare : fracasse, à la hauteur de leurs têtes, le montant d'une croisée de la chambre qu'ils occupaient, et brise en même temps plusieurs carreaux. Le commissaire de police averti, découvre que cet accident est un effet de l'imprudence d'un jeune homme.

Le 29, on entend le canon qui s'approche de la plaine Saint-Denis.

Le 30, à cinq heures et demie du matin, commence la bataille qui devait fixer les destinées de la France. Le combat gagne jusqu'aux barrières, et la maison alors habitée par M. Le Joyand, qui

n'en est distante que d'une portée de fusil, se trouve sous un feu croisé. Les boulets sifflaient continuellement autour de lui ; il en tombait dans le clos Saint-Lazare, il en tombait même plus loin jusque dans l'intérieur de Paris. Un heureux pressentiment rassure M. et madame Le Joyand ; ils communiquent leur sécurité à tout ce qui les environne. Dans cette journée, où ils pouvaient mourir avant d'avoir eu seulement la satisfaction de savoir l'issue du combat, loin de s'effrayer de l'approche et du nombre des dangers, ils ne s'inquiètent que lorsque le feu semble s'éloigner. On leur offrait un asyle éloigné du champ de bataille ; ils ne consentent point à quitter leur maison, ils en ouvrent toutes les portes et les croisées ; ils manifestent vivement, à tous ceux qui peuvent les observer, leur espérance, et ils n'y joignent qu'un vœu : c'est que le point d'honneur, depuis trop long-temps inhumain, ne multiplie pas le nombre des victimes. Il est bien évident que si les amis du trône des Bourbons couraient encore des dangers après le 30 mars, les dangers étaient infiniment plus grands ce jour-là ; et il n'est pas douteux que si le succès et l'entrée des Alliés à Paris eussent été différés seulement de quelques jours, M. le Joyand et sa famille auraient été immolés.

Le 31, avant huit heures du matin, M. Le Joyand, accompagné de son épouse et de ses nièces, descend du haut du faubourg Poissonnière au boulevart des

Italiens, attirant autour de lui la foule par ses exclamations sans cesse renouvelées de *vive le Roi ! vivent les Bourbons ! vivent les Fils de Henri IV ! vivent les Alliés !* Et, méprisant quelques individus qui le menacent en désignant son nom et sa demeure, il arbore devant eux la cocarde blanche, et il s'établit avec ses trois compagnes, pareillement décorées, sur le plus grand balcon du boulevart, sur le lieu le plus apparent de Paris.

Son émotion était trop forte pour ne pas se propager; et, comme, dans ce genre de scènes, les gestes, la physionomie, l'accent de la voix, et tous les autres signes des affections de l'âme, se font comprendre malgré la différence des langues, il ne passe pas un soldat étranger qui ne témoigne à M. Le Joyand qu'il partage son émotion. A l'aspect des grands personnages, ses exclamations de *vivent les libérateurs du genre humain ! vivent nos libérateurs !* ayant redoublé, un de ces augustes envoyés du ciel lui répond en le saluant trois frois : Oui, *bon Français*, avec un Louis ! Des milliers de témoins ont vu et entendu toutes ces choses : M. Le Joyand n'exagérerait pas quand son récit serait cent fois plus long.

Le lendemain, 1er avril, il se trouve encore avec ses compagnes sur le quai des Tuileries, près le Carrousel, à deux heures et demie, au moment même où l'on affichait la première proclamation de Louis XVIII; la foule se précipite, et M. Le Joyand, pour satis-

faire toutes les impatiences, offre de lire à haute voix. On l'entoure, on l'écoute. Lorsqu'il a fini la lecture, il continue de parler avec la force expansive dont il est animé. Tout-à-coup il est interrompu par un homme qui passe rapidement tout près de lui en disant : *M. Le Joyand, vous êtes payé pour cela!* Surpris de s'entendre ainsi provoquer par un homme qu'il ne connaît pas, son premier mouvement est de chercher à connaître cet individu, qui se retourne écumant de fureur, et qui, muni d'armes perfides, menace de l'*égorger*.

Telles étaient les dispositions de cœur et d'esprit de M. Le Joyand, lorsqu'il a écrit l'opuscule suivant, imprimé le 4 avril.

Aux Souverains libérateurs des peuples et des gouvernements : hommage de respect, d'admiration, de reconnaissance et de dévouement.

« Dans ces circonstances, tellement inouies qu'il est impossible aux Français de s'acquitter envers les bienfaiteurs du genre humain, manifestons du moins le vœu de nos cœurs.

» Que la sculpture et la peinture s'unissent à la poésie et à l'histoire pour attester à la postérité la plus reculée une alégresse et des transports avoués par la plus austère philosophie.

» Plaçons dans notre belle cité, avec les statues de nos Rois, celle d'un Alexandre, qui n'est pas

seulement, comme celui de Macédoine, l'admiration du monde, mais aussi, comme Titus et Marc-Aurèle, les délices et l'amour du genre humain.

» Que des caractères non moins expressifs retracent, autour de la statue de François II, la longue patience, le douloureux sacrifice de ce vertueux monarque, de ce bon père, qui se vit contraint de déchirer ses propres entrailles pour rendre la paix à l'univers et sauver ses sujets qui sont ses plus nombreux enfants.

» Que, du haut de l'empirée, le grand Frédéric, l'ami de tous les grands hommes et de toutes les grandes actions, aperçoive dans nos murs la statue de Frédéric-Guillaume, Roi de Prusse, oubliant tous ses ressentiments pour étouffer l'hydre infernale qui allait dévorer la terre.

» Français! nous avions une colonne sur une de nos places : cette colonne, si improprement appelée *Trajane*, du nom d'un magnanime Empereur, n'attestait que les malheurs de l'humanité et la fausse gloire du monstre qui en a été le principal artisan.

» Nous avons une autre place où la France réunie, ramenée aux principes éternels de la morale et de la civilisation dont on l'avait écartée, doit faire un sacrifice expiatoire. C'est là que nous pourrons inscrire, avec les noms de tant de princes magnanimes, les consolants exploits de leurs généraux, officiers et soldats. Cette colonne sera le monument de l'union de tous les Rois et de tous

les peuples de l'Europe. De *l'union !* mot sublime et doux qui représente toutes les idées de vraie gloire, de vrai bonheur, de force, de vertu, et qui exclut toute idée d'avilissement et d'humiliation.

» Non, nous ne sommes point humiliés ! le crime seul et sa fausse gloire peuvent être avilis : nous abandonnons à jamais ses horribles bannières.

» Nous ne sommes point vaincus ! nous pouvons le proclamer avec sécurité en présence des Souverains qui sont dans nos murs : que dis-je ? ils le proclament eux-mêmes : ils se plaisent à reconnaître (et la terre entière l'apprendra de leur bouche) que l'immense population de Paris n'a pas voulu résister, et que la France, toujours courageuse, avait encore des millions de bras à opposer, si elle n'eût pas été indignée de servir les fureurs du mensonge et du crime ; ils savent que nous n'avons pas voulu nous soulever contre eux, parce que nos vœux depuis long-temps les appelaient pour nous délivrer de l'exécrable tyrannie qui a mutilé les deux hémisphères. N'ont-ils pas rempli, de la manière la plus invraisemblable et la plus inespérée, notre desir, avec la bonté absolue et sans réserve, avec la modestie, qui caractérisent tout ce que la pensée peut concevoir de plus grand ?

» Les voilà ces Rois tant calomniés ! qu'on nous montre quelque chose de comparable dans les an-

nales d'aucune république, ou dans les pompeuses discussions de la philosophie humaine ?

» Quand les Rois honorent et consolent ainsi l'humanité, ils doivent trouver des temples dans le cœur des hommes justes et sensibles, puisqu'on ne voit plus en eux que les images de Dieu qui les tient dans sa main.

» A quel autre genre de gloire aurions-nous pu nous laisser conduire par de bizarres et incendiaires sophistes, par des égoïstes repoussants, qui comptent pour rien les larmes du genre humain, pourvu que leur ambition et leur morgue politiques ou soi-disant philosophiques triomphent ?

» L'expérience est faite : resterait-il encore des hommes assez aliénés pour ne pas révérer, dans les Souverains qui sont venus nous délivrer, les plus touchantes vertus dont l'histoire ait conservé le souvenir ?

» Le crime seul est vaincu : lui seul, après avoir si long-temps affronté le ciel même, peut rugir dans les ténèbres ; lui seul peut se montrer indifférent, circonspect, réservé ; lui seul peut masquer, sous un extérieur de prudence et de modération, la perfidie et l'ingratitude.

» Mais parmi les hommes qui ne sont point ingrats, il en est de pusillanimes, que la seule idée de *l'horrible fantôme, qui long-temps encore épouvantera l'Europe*, empêche de se livrer aux transports qui nous animent. . . . .

» Il ne suffit point d'abattre les trophées de l'erreur, du mensonge et du crime, il en faut ériger à la vérité et à la vertu; et quels que soient nos efforts, quels que soient nos monuments, quelles que soient nos expressions (quand même nous pourrions invoquer le secours de toutes les langues du monde), nous nous verrons toujours dans l'impuissance de satisfaire aux sentiments et aux obligations dont nos cœurs doivent être pénétrés envers les Souverains et les peuples qui ne sont pas venus nous demander compte des hommes et des richesses de tout genre que nos dévastations révolutionnaires leur ont enlevés, mais seulement nous guérir de la peste politique dont nous avons voulu les infecter.

» Ne nous reste-t-il donc aucun moyen de sortir de la situation désespérante où nous réduit l'impuissance absolue de nous acquitter envers eux?

» Il s'en présente un seul, et c'est le cœur qui le fournit à la pensée; mais c'est le cœur de notre bon Roi, du fils du bon Henri, qui le premier l'a conçu, et c'est le plus digne hommage que nous puissions offrir à ses augustes alliés..... O mes chers concitoyens! il n'est aucun de vous qui ne devine en ce moment : *Qui pourrait se venger lorsque le Roi pardonne!* A ce cri échappé de son sein paternel, que tous les Français se rallient comme des frères égarés qui n'ont combattu les uns contre les autres, que parce qu'ils étaient plongés dans les épaisses ténèbres d'une tempête infernale. Quel intérêt moral

ou matériel pourrait aiguiser entre eux les poignards de la vengeance, au moment même où tant de Souverains et de peuples étrangers, qui avaient infiniment plus de motifs de se venger, ne se vengent que par des bienfaits? Les Français sont nés sensibles et généreux; ils ont montré ce caractère à toutes les époques de leur ancienne monarchie; ils n'y ont dérogé que pendant l'anarchie qui a subverti, confondu tous les principes, tous les sentiments et toutes les lois. Aujourd'hui, dans leurs discussions d'intérêt personnel, serait-il possible qu'ils ne s'entendissent pas pour se donner une satisfaction réciproque, volontaire et fraternelle?

» Le ciel s'est rouvert pour nous par l'organe des Rois; rendons-nous, à leur exemple, dignes de ses faveurs.

» Jurons en leur présence, jurons devant le fils de Henri IV de ne susciter aucune vengeance contre les auteurs de nos maux, et de tout attendre de l'équité du Roi pour la réparation de toutes les injustices. Il est beau sans doute, il est consolant de n'avoir pas erré pendant une si longue tourmente; mais aussi, réfléchissons combien il est glorieux et difficile de reconnaître et d'abjurer ses torts! Quiconque redevient assez juste pour détester sincèrement les excès auxquels il s'est livré, quiconque est assez heureux pour sortir ainsi de l'abîme dans lequel il s'était précipité, reprend tous ses droits à l'estime, à la confiance et à la considération.

» S'il reste quelque Français que la clémence paternelle de notre bon Roi, et la clémence surnaturelle de ses augustes alliés ne puissent émouvoir, plaignons-les de la faiblesse qui les empêche de s'élever à un si haut degré de gloire. Le céleste génie qui vient reprendre son empire enchaînera le démon de la vengeance; ce n'est qu'en gémissant que la justice exerce ses droits, et ce n'est que par des organes constitués par elle-même qu'elle frappe le coupable.

» S'il reste enfin quelques hommes qui regrètent de ne pouvoir plus dévaster les nations et leur propre patrie, qu'il nous suffise de les savoir réduits à l'impuissance de faire encore du mal.

Paris, le 4 avril 1814.

LE JOYAND. »

(n) *Lettre de M. Bernardin de Saint-Pierre à M. Le Joyand.*

Paris, 29 août 1787.

« Comme vous paraissez attacher quelque prix
» à mon jugement, je vous dirai, en attendant que
» je puisse relire votre ouvrage, qu'il est au-dessus
» de ma portée. Vous étudiez la nature dans ses
» premiers éléments, et moi dans ses résultats les
» plus communs. Cependant j'ai admiré la simplicité

» avec laquelle vous expliquez le mouvement des
» planètes par le seul fluide lumineux dont les so-
» leils sont les centres et les réservoirs. Vous dé-
» truisez ainsi les forces composées de nos astro-
» nomes, pour n'en admettre qu'une seule qui
» réagit des étoiles sur nos planètes. Votre sys-
» tême est le plus simple et le plus vaste que je
» connaisse. Quant à l'application que vous en
» faites, j'aurais besoin d'une meilleure tête que
» la mienne pour vous suivre dans les détails. Vous
» m'avez étonné, Monsieur, par votre connaissance
» profonde de l'astronomie...... Quoique vous
» donniez au flux et reflux de la mer d'autres causes
» que celles que je leur suppose, j'ai trouvé ingé-
» nieuse celle que vous leur assignez..... Je suis
» flatté des citations honorables que vous avez bien
» voulu faire de mon ouvrage; agréez en les té-
» moignages de ma reconnaissance, ainsi que mes
» vœux pour que les savants rendent justice au
» vôtre. »

Les honorables relations qui ont existé entre M. Le Joyand et le célèbre Adanson sont si anciennes, si nombreuses, si intimes, et tellement connues, qu'il serait superflu de les ajouter à des détails déjà trop multipliés (Voyez, à ce sujet, les *Notices sur la vie, les travaux, les découvertes, la maladie et la mort de Michel Adanson, par M. Le Joyand*, imprimées à Paris, chez Arthus Bertrand, 1806.)

(o) Le docteur Valentin, auteur d'un grand nom-

bre d'ouvrages recommandables par une immense érudition autant que par leur utilité, après avoir beaucoup observé en Europe et en Amérique, a composé, sur la *fièvre jaune*, il y a douze ou treize ans, un traité extrêmement important, dans lequel il emploie quinze pages à citer les écrits de M. Le Joyand, sous leurs rapports avec la médecine. Le docteur Valentin tout récemment a eu l'honneur de dédier à S. A. R. Monsieur, frère du Roi, un excellent *Mémoire sur les fluxions de poitrine*.

Le plus renommé des médecins du dix-huitième siècle, pour les bienfaits de sa longue pratique, le docteur Pomme, a publié aussi, il y a environ douze ans, une troisième édition de son ouvrage sur les maladies des nerfs, dans lequel il assigne à M. Le Joyand une place qui n'est pas moins distinguée; et dans la réfutation qu'il a publiée, en 1809, du système de Brown, il multiplie encore ses citations et ses éloges de l'ouvrage des *Principes naturels*.

13 mai.

(*p*) « Monsieur,

» Vous avez bien grand tort, de mettre autant » d'acharnement et d'enthousiasme aux intérêts des » Bourbons. Louis XVIII aurait régné sur le trône » de France, autant que *Mathieu* Salem a vécu, » que Monsieur Le Joyand n'aurait jamais obtenu » la moindre des choses de cette famille, c'est à la

» connaissance de tout le monde, et il s'expose
» journellement.

» Je le prie de croire à la vérité. »

« Monsieur, chargé, par Monseigneur le duc
» d'Otrante, des recherches sur la conduite de quel-
» ques individus qui lui ont été dénoncés, j'ai acquis
» avec douleur la conviction que vous étiez par-
» ticulièrement compromis, et j'ai en main, et à ma
» disposition, des pièces et des témoignages plus qu'il
» n'en faut pour légitimer votre ruine et celle de
» votre femme; des motifs dont les ramifications
» éloignées ne vous permettent pas *de vous rappeler*
» *de moi*, me font prendre de l'interêt à ce qui vous
» concerne, et sur-tout à quelques personnes de
» votre famille dont j'ai reçu plus d'un service. J'ai,
» pour cela, dissimulé une partie de vos torts dans
» le compte que j'ai dû rendre à Monseigneur. J'ai
» atténué le reste, au risque de me compromettre
» moi-même. Mais enfin, Monsieur, je ne suis pas
» seul chargé du travail, et des agents moins indul-
» gents que moi pourront vous perdre, Sa Majesté
» étant très-décidée à faire justice des ennemis se-
» crets de l'État, en attendant qu'à la tête de ses
» puissantes phalanges, elle ait renversé cette foule
» d'étrangers rassemblés sur nos frontières. Mon-
» sieur, ... ce n'est que les armes à la main, et
» non par des pamphlets qu'on sert dignement son
» Roi; voulez-vous aller le rejoindre, un passeport

7

» vous sera délivré sur-le-champ. Vous n'avez pas » même l'excuse de vos semblables qui possèdent de » grands biens et qui craignent de les perdre en » émigrant ; comme ce fameux philosophe que vous » connaissez sans doute mieux que moi, vous portez » avec vous toutes vos richesses : qu'est-ce qui vous » retient donc ?.......... Je termine en vous engageant » non-seulement à plus de circonspection, mais en- » core à la plus stricte inaction ; les murs ont des » yeux et des oreilles, sur-tout quand parmi ses » collaborateurs..... il existe des traîtres.

» Adieu. Vous me connaîtrez un jour. »

Nota. Cette lettre, du 16 mai, est venue tandis que M. Le Joyand faisait imprimer l'opuscule intitulé, *Six cents pièces de canon sur les hauteurs de Paris !!!* ou *le Buonaparte de* 1815 *en contradiction avec le Buonaparte de* 1809. C'est avec dix mille exemplaires de cet opuscule que M. le Joyand a répondu. On a retranché ici les injures contenues dans la lettre de l'anonyme, qui ne s'est pas encore fait connaître.

(*q*) *Six cents pièces de canon placées sur les hauteurs de Paris !!! ou le Buonaparte de* 1815, *en contradiction avec le Buonaparte de* 1809.

« Habitants de Paris, ne frémissez-vous pas en lisant cette menace, et en voyant les préparatifs que

l'on fait pour l'exécuter ! Le monstre qui vous rapporte la guerre avec tous ses fléaux, a l'audace de vous annoncer qu'il veut vous entraîner dans sa chute, en forçant les étrangers de brûler votre ville, ou plutôt en la brûlant lui-même. Dans sa rage, il veut vous punir de la haine qu'il vous inspire, et de l'amour que vous avez témoigné au meilleur des Rois.

» Parisiens ! consentirez-vous à périr plutôt qu'à vous débarrasser de l'exécrable aventurier contre lequel l'Europe entière fait marcher des armées innombrables ? Vous savez que c'est à *Buonaparte* SEUL que les Alliés déclarent la guerre. Si vous souffrez qu'il se défende jusque dans la capitale, vous serez enveloppés dans sa perte.

» Les étrangers n'entreront pas en France, quand il n'y sera plus ; et vous retrouverez aussitôt la paix et le bonheur.

» Nous n'avons rien à craindre de notre armée. Elle est composée de Français ! Buonaparte et ses complices ont pu les séduire et les égarer un moment. Mais déjà nos soldats, qui sont nos frères, abjurent leur erreur en quittant les drapeaux du tyran. Déjà les plus illustres chefs de l'armée refusent de servir la cause de la férocité, de la perfidie et du parjure..

» Déjà...... et depuis long-temps...... Buonaparte lui-même, qui ne peut-être aussi bien démasqué que par les infernales contradictions de ses crimes,

ainsi que par l'horrible mélange de son effronterie et de son hypocrisie, a justifié l'éternelle malédiction qui ne permet pas que l'iniquité soit d'accord avec elle-même. Vous allez donc apprendre, de sa propre bouche, ce qu'il faut penser de l'armement d'une ville telle que Paris.

Extrait du journal de l'Empire, du 22 *mai* 1809.

VII[e] Bulletin. — Vienne, 13 mai 1809.

« Le 10 mai, à neuf heures du matin, l'Empe-
» reur Napoléon a paru aux portes de Vienne avec
» le corps du maréchal duc de Montébello. Le 5
» mai, l'archiduc Maximilien, jeune prince, âgé de
» vingt-six ans, présomptueux, sans expérieuce,
» d'un caractère ardent, avait pris le commande-
» ment de Vienne. Le bruit était général dans le
» pays, que tous les retranchements qui environnent
» la capitale étaient armés; qu'on avait construit des
» redoutes; qu'on travaillait à des camps retranchés;
» que la ville était résolue à se défendre. L'Empereur
» *avait peine à croire qu'une* capitale *si généreuse-*
» *ment traitée par l'armée française*, en 1805, et
» que des habitants *dont le bon esprit et la sagesse*
» sont reconnus, eussent été FANATISÉS au point
» de se déterminer à une AUSSI FOLLE ENTREPRISE.
» Il éprouva donc une douce satisfaction, lorsqu'en
» approchant des immenses faubourgs de Vienne, il
» vit une population nombreuse se précipiter au-

» devant de l'armée française, et accueillir nos sol-
» dats comme des amis.

» L'archiduc Maximilien avait fait ouvrir des registres pour recueillir les noms des habitants qui voudraient se défendre. TRENTE INDIVIDUS seulement se firent inscrire, TOUS LES AUTRES REFUSÈRENT AVEC INDIGNATION. Déjoué dans ses espérances, par le BON SENS DES VIENNOIS, il fit venir dix bataillons de landwehr et dix bataillons de troupes de ligne, et se renferma dans la place. »

Buonaparte s'empara bientôt des faubourgs; le général Andréossy, nommé d'avance gouverneur de la ville, fit venir à Schœnnbrun une députation de ces mêmes faubourgs; Buonaparte la chargea de se rendre dans la cité pour porter, à l'archiduc Maximilien, une lettre écrite par le prince Berthier, dont voici quelques fragments :

» Sa Majesté l'Empereur et Roi, mon souverain, ayant été conduit à Vienne par les événements de la guerre, désire épargner, à sa grande et intéressante population, les calamités dont elle est menacée, ET ME CHARGE de représenter à Votre Altesse que, si elle continue à vouloir défendre la place, *elle causera la destruction d'une des plus belles villes de l'Europe; elle fera supporter les malheurs de la guerre à une immense population composée en partie de vieillards, de femmes et d'enfants qui ne devraient jamais y être exposés.*

» Tant de braves soldats de Sa Majesté l'Empereur
» d'Autriche, qui sacrifient leur vie à son service,
» ne seront-ils pas frappés dans ce qu'ils ont de plus
» cher, quand, dévouant leurs personnes à leur
» souverain, *ils verront leurs femmes et leurs do-*
» *miciles livrés aux calamités de la guerre ?* L'Em-
» pereur, mon souverain, a fait connaître, dans
» tous les pays où la guerre l'a porté, *sa sollicitude*
» *pour écarter ces désastres des populations non*
» *armées*, etc. »

Le 12, la ville de Vienne fut rendue, et une dépu-
tation fut envoyée à Buonaparte.

« Sa Majesté (Buonaparte) exprima (à ces dé-
» putés) la peine que lui avait fait éprouver la CON-
» DUITE INHUMAINE DE SON GOUVERNEMENT,
» QUI N'AVAIT PAS CRAINT DE LIVRER SA CAPI-
» TALE A TOUS LES MALHEURS DE LA GUERRE, et
» qui, portant lui-même atteinte à ses droits, au
» lieu d'être le Roi et le père de ses sujets, s'en
» était montré l'ENNEMI, et en avait été LE TY-
» RAN, etc. »

Extrait du journal de l'Empire, du 24 *mai* 1809.

VIIIe Bulletin. — Vienne, le 16 mai 1809.

« Les habitants de Vienne se louent de l'archiduc
» Rainier. Il était gouverneur de Vienne, et lors-
» qu'il eut connaissance des mesures RÉVOLUTION-
» NAIRES ordonnées par l'Empereur François II, il

» refusa de conserver le gouvernement. L'archiduc
» Maximilien fut envoyé à sa place. Ce jeune prince,
» ayant toute l'inconséquence de son âge, déclara
» qu'il s'enterrerait sous les ruines de la capitale. Il
» fit appeler LES HOMMES TURBULENTS ET SANS
» AVEU, QUI SONT TOUJOURS NOMBREUX DANS
» UNE GRANDE VILLE, les arma de piques, et leur
» distribua toutes les armes qui étaient dans les ar-
» senaux. En vain les habitants lui représentèrent
» qu'*une grande ville parvenue à un si haut degré*
» *de splendeur, au prix de tant de travaux et de*
» *trésors, ne devait pas être exposée aux désastres*
» *que la guerre entraîne avec elle ; ces repré-*
» *sentations exaltèrent sa colère*, etc. »

« Ainsi parlait Buonaparte en 1809. Tels étaient alors les principes dont il affectait de se parer envers les nations *étrangères* chez lesquelles il avait porté la guerre, et notamment envers les bons habitants de la ville de Vienne. Et cependant, aujourd'hui, il ordonne et fait exécuter sous ses yeux, il dirige lui-même tous les moyens que comportent les localités *pour défendre Paris, cette ville immense*, dont la population n'est pas moins intéressante que celle de Vienne ; une ville qu'il appèle sa capitale, et qu'il a même souvent nommée la capitale du monde. Il est donc plus *présomptueux* encore *et plus inexpérimenté que ne l'était le jeune prince Maximilien dans toute l'ardeur et l'inconséquence de son âge.* N'a-t-il pas peine à croire que les habitants de sa bonne ville de

Paris (comme il la nomme si risiblement) se laissent FANATISER , au point de se déterminer à une aussi FOLLE ENTREPRISE ? Ne craint-il pas que , guidée aussi par le BON ESPRIT qui animait les habitants des faubourgs de Vienne, *une population nombreuse ne sorte de Paris pour se précipiter au-devant des armées étrangères, qui ont si généreusement traité cette ville en 1814, et que*, non moins reconnaissante, *elle n'accueille leurs soldats comme des amis* (car les Parisiens ont leur BON SENS comme les Viennois) ? Buonaparte veut donc aussi *causer la destruction d'une des plus belles villes de l'Europe ?* Et il ne la veut causer que pour assouvir sa rage infernale , car il sait bien que s'il ne peut vaincre les armées étrangères avant qu'elles soient arrivées sous les murs de Paris , la résistance de Paris ne le sauvera pas , et ne fera qu'aggraver les malheurs de la France. Il veut donc *faire supporter les malheurs de la guerre à son immense population, nécessairement aussi composée, en partie, de vieillards, de femmes et d'enfants qui*, suivant son principe toujours incontestable de 1809, ne devraient jamais y être exposés ! Qu'est devenue *sa sollicitude* d'autrefois pour *écarter ces désastres des populations* (étrangères) *non armées*, désastres qu'il veut accumuler aujourd'hui, avec une affreuse prédilection , sur des infortunés qu'il nomme ses sujets ? Ne sera-ce pas aussi, de sa part, UNE CONDUITE INHUMAINE que de *livrer à tous les malheurs de la guerre une*

capitale où il prétend régner ? Enfin, ne pourra-t-on pas lui dire également, et avec infiniment plus de raison, qu'*au lieu d'être le souverain et le père* de ceux qu'il s'obstine à vouloir gouverner, *il s'en est montré l'ennemi, le tyran*, et qu'il en a été le bourreau comme officier, comme général, comme consul, comme Empereur, comme abdicateur parjure, et comme dictateur brigand, jusqu'au dernier moment de sa vie ?

» On sait qu'il est impossible, je ne dis pas d'exagérer, mais seulement d'exprimer dans aucune langue, par aucun moyen pittoresque ou descriptif, le nombre et les genres de crimes de Buonaparte : il faudrait avoir, comme lui, tous les secrets et tous les artifices de l'Enfer.

» Les hommes qui ne sont pas encore dégoûtés de ses mensonges ; les vampires dont l'instinct n'est pas satisfait par les massacres de Toulon et par les massacres du 13 vendémiaire, à Paris ; ceux qui ne reconnaissent pas le dernier degré de corruption dans les manœuvres infâmes par lesquelles il est parvenu au commandement de l'armée d'Italie, dans sa persévérante jalousie contre les généraux qui pouvaient lui disputer les plus purs lauriers de la gloire militaire ; les vampires qui ne seraient pas rassassiés de ses atrocités, de son impudence, de son ineptie et de sa lâcheté, en Égypte, en Portugal, et en Espagne ; les vampires qui voudraient encore avec lui sucer les ossements de Pichegru et du duc d'Enghien ;

ceux qui penseraient qu'il n'a pas mis encore assez de perversité dans sa diplomatie et dans son administration ; qu'il n'a pas assez profané la morale humaine et les principes religieux ; qu'il n'a pas assez déchiré la France et l'Europe entière depuis son avénement au consulat et à l'empire, voudraient-ils donc retourner avec lui manger de la chair humaine dans les déserts de la Russie ?

» Ceux qui n'ont pas apprécié le dévouement du grand souverain qui s'est vu forcé de sacrifier sa fille au salut de ses sujets, et peut-être du monde entier, ne comprendront jamais la joie que ressent ce bon père de l'avoir délivrée : eux seuls ont pu le croire capable de la sacrifier volontairement en la donnant une seconde fois à Napoléon.

» Ah ! s'il est vrai que l'âme des méchants, même avant leur mort, soit précipitée dans les Enfers, et qu'un démon viène animer leurs organes tout le temps qu'ils ont à exister sur la terre, dis-nous, mauvais génie, les supplices de l'âme de Napoléon !

» Une âme à Napoléon !..... GRAND DIEU ! Source éternelle de bonté et de justice, c'est à toi seul de nous apprendre si tu lui as donné une âme !!! Le tigre, qui est aussi l'ouvrage de tes mains, s'endort du moins quelquefois dans le sang de ses victimes, et la férocité de Napoléon veille toujours ! Sauve-nous de ses nouvelles fureurs, et s'il est vrai que tu lui ayes donné une âme, sauve-la elle-même en la purifiant par des remords proportionnés à ses crimes ;

mais que, dans ce monde au moins, il ne puisse plus communiquer avec les hommes !

« Paris, ce 14 mai 1815.

» Le Joyand. »

Aux Électeurs et aux Représentants.

(r) « Après vingt-six ans de troubles, de terreur et de calamités, dont le nombre, la violence et l'étendue, sont sans exemple dans les annales du monde ;

» Après les jours de calme qui leur ont succédé, et dont nous n'avons joui que pour nous rappeler plus vivement l'excès de nos malheurs, et nous faire pressentir, avec plus d'amertume, les maux plus grands encore dont nous sommes incessamment menacés ;

» Dans l'épouvantablc crise où nous sommes, épuisés par tous les genres d'efforts et de sacrifices, déchirés de nouveau par la guerre civile, tout près d'être engloutis sous les explosions du volcan politique le plus formidable qui jamais ait ébranlé la terre ;

» Il ne s'agit pas de discuter sur la forme légale ou illégale de votre convocation et de votre réunion. Il ne s'agit pas de se ressouvenir si vous êtes patriotes de 1789 ou de 1793, fédéralistes ou républicains, royalistes de la bannière d'Henri IV,

en sujets d'un empire turbulent, dont on essayerait vainement de rassembler les débris; il ne s'agit pas de considérer si vous avez souffert, ou si vous avez profité des calamités publiques; si vous êtes innocents ou coupables; il ne s'agit pas de calculer vos craintes ou vos espérances personnelles.

Quel que soit l'organe qui vous ait appelés, vous voilà ! et votre présence ne peut être indifférente, soit pour réprimer la meurtrière témérité du charlatanisme qui vient renouveler nos convulsions intestines, et veut nous subjuguer en nous avilissant ; soit pour contrebalancer la force colossale extérieure qui peut nous écraser au lieu de nous secourir.

» Il s'agit du salut de la patrie !

» Qui que vous soyiez, quels que soient vos systèmes, quelles que soient la base, la forme, la dénomination du gouvernement que vous préfériez ; il doit y avoir une patrie, un foyer commun de concorde, de paix, de stabilité, de bonheur. Le salut de la patrie est la seule pensée qui doive vous occuper.

» Il serait donc affreux, il serait trop ridicule de croire que l'objet de votre mission fût de venir compter le nombre des votants pour l'acceptation ou le rejet d'une constitution informe, qui ne peut nous sauver.

» Personne de vous n'ignore que, si l'on retranche les votes des salariés du gouvernement de

Buonaparte, si l'on retranche les votes de tous les salariés ignorants et séduits dans les campagnes et les atteliers, cette loi, prétendue constitutionnelle, que la force veut aujourd'hui nous imposer comme le pacte solennel qui doit fixer nos destinées, est rejetée par tous les Français, qui ne veulent plus de tyrannie.

» On objecterait en vain, qu'au moment où l'étranger s'avance, il vaut mieux adopter cet amalgame de lois incohérentes que de vivre dans l'anarchie?

» *Des lois incohérentes !* A cette idée, n'apercevez-vous pas l'incommensurable profondeur de la plaie faite à l'humanité entière? La brute anarchie, qui ne résulte que de l'ignorance, n'est-elle pas mille fois moins dangereuse? L'incohérence des lois chez un peuple civilisé est-elle autre chose qu'une anarchie constitutionnelle, et cette anarchie serait-elle autre chose qu'un outrage réfléchi fait aux vivants et à la postérité, que vous sacrifieriez indistinctement à toutes les extravagances, à tous les excès d'un despotisme que vous auriez vous-mêmes constitué par des lois nationales positives dans une plénitude de lumières qui auraient inutilement frappé des consciences coupables?

» Dans l'objection qui vous serait faite, ou que vous vous feriez vous-mêmes, il n'y aurait donc qu'un prétexte pour river de nouveau nos fers, et pour détruire notre liberté au milieu des périls

qui nous environnent. Nous retomberions dans le vice du fameux sénatus-consulte qui, en nous sacrifiant à l'ambition démesurée de Buonaparte, a immolé le genre-humain.

» Les leçons du passé, ces leçons, qui feront frémir la postérité la plus reculée, seraient-elles perdues pour nous ? N'avons-nous pas vu ce despote, humble autrefois, comme aujourd'hui, pour ressaisir un sceptre destructeur, d'abord se montrer dans les ambulances de l'armée, dans le sein de nos assemblés délibérantes, et sous la toge consulaire, comme l'apôtre de l'égalité et de la liberté; bientôt, affichant les plus insolentes distinctions, rejeter avec mépris ce qu'il appelait les haillons de la canaille, mutilant et avilissant la France, ainsi que l'Europe, pour fonder de nouvelles dynasties et une féodalité universelle? Ne l'avons-nous pas vu se couvrir de tous les masques et de tous les prétextes, jouer tous les rôles : se jouer des passions, des lois, des mœurs, des gouvernements, des souverains, des peuples, de la nature entière, des climats, des météores, des superstitions, de l'ignorance, de la philosophie, de la religion, de l'athéisme et de Dieu même? Y eut-il jamais un mélange aussi inconcevable d'effronterie et d'hypocrisie dans celui de tous les siècles qui devait prescrire, à l'homme public, les procédés les plus francs, les plus simples et les plus invariables?

» En vain on voudra nous persuader que la

patrie est en proie à des factions dangereuses. Le despotisme est avide du sang de ses ennemis, il n'est pas même avare de celui de ses partisans. Electeurs ! peut-il vous rester le moindre doute sur le despotisme de Buonaparte, et pourriez-vous croire à sa conversion morale ou seulement politique ?

» Le despotisme, s'il ne peut égorger des victimes au nom de la liberté, vous dira qu'il est mort. Tant mieux !

» Eh, quoi ! Buonaparte ose incarcérer, déporter, spolier, fusiller avec la plus horrible célérité, tous ceux qu'il accuse d'être conspirateurs : et ce même Buonaparte, l'ennemi le plus cruel, le plus obstiné de la France et du genre-humain, le monstre qui a réduit des hommes à manger la chair de leurs semblables dans les déserts de la Russie, vit encore ! On n'ose pas même ralentir sa fureur précipitée ! ! ! ! !

» Ne craignez rien de l'appareil que Buonaparte déploie autour de vous ! Les fusées à la Congrève, dont Paris est menacé, rentreront à votre voix dans le gouffre infernal dont elles n'auraient jamais dû sortir.

Il ne peut se trouver parmi vous, des hommes assez stupides et assez avilis pour hésiter un instant entre la liberté ou l'esclavage ; entre la justice, la loi, ou l'arbitraire de la tyrannie ; entre la mé-

chanceté persévérante, ou le véritable remords, plus auguste que l'innocence même.

» Danger pour danger, vous n'hésiterez pas entre la célébrité du crime ou l'immortalité de la vertu !

Paris, le 30 mai 1815.

LE JOYAND.

(s) *Buonaparte n'a plus d'armée.!!!*

» FRANÇAIS,

» L'INFAME assassin de tous vos enfants, de vos frères, de vos amis, vient de consommer votre ruine et son déshonneur :

» *Buonaparte n'a plus d'armée !....*

» Enivré du dangereux succès qu'il venait de remporter dans les plaines de Fleurus, succès qui aurait fait verser des larmes de sang à tout autre qu'à lui, Buonaparte, ce prétendu grand capitaine, a eu la féroce stupidité d'engager toute notre armée dans une embuscade où elle a été écrasée par le nombre, et vaincue par la mort, avant hier 18 juin, au pied de la montagne de Fer. En douze heures tout a été pris ou tué : *je l'ai vu* de mes yeux, *vu*. TOUT EST MORT... HORS BUONAPARTE qui revient

dans notre ville..... Parisiens ! vous seuls maintenant pouvez me répondre ?

» Y viendra-t-il augmenter le nombre de ses victimes, et partagerez-vous son délire infernal ?

» Y viendra-t-il expier ses innombrables forfaits ?

» Voici le bulletin, dont les développements vous seront incessamment donnés.

» Le 15 de ce mois, l'armée française ayant reçu l'ordre d'enlever une position inexpugnable, couronnée d'une nombreuse artillerie, l'ignorance de Jérôme Buonaparte, qui commandait cette opération, a fait hacher cinq à six mille hommes. Ce misérable Jérôme a eu soin de se mettre à l'abri du danger autant qu'il lui était possible ; cependant on dit qu'il a été blessé dans sa fuite.

» Le 16, les armées se sont trouvées en présence dans la plaine de Fleurus, et les Français n'y ont balancé la victoire qu'en perdant au moins vingt mille hommes.

» Le 17, l'arméee anglaise fit un mouvement sur sa droite pour couvrir Bruxelles, et l'armée prussienne fit un mouvement sur sa gauche pour couvrir Namur ; mais ces deux armées étaient liées par une position formidable, hérissée de canons : circonstance ignorée par Buonaparte, qui eut la sottise de croire et d'annoncer que les deux armées étaient séparées.

» Le 18, Buonaparte, sans avoir fait reconnaître

la position intermédiaire qu'il croyait dégarnie, place son armée entière commandée par les généraux d'Erlon, Reille, Vandame et Girard, dans l'espace qui semblait isoler les deux armées alliées; il la fait avancer sans aucune précaution, et tout-à-coup les alliés démasquent devant elle plusieurs centaines de canons chargés à mitraille qui tirent presqu'à bout portant. En peu d'heures, tous les corps réunis de notre armée, toute la garde impériale comprise, ont été massacrés ou pris.

» Buonaparte, suivant sa louable coutume, voyant tout perdu, s'est empressé de fuir en se jetant du côté de Philippeville, d'où il s'est mis en chemin pour Paris, sans s'informer davantage des malheureux Français que sa féroce ineptie vient d'immoler.

» PARISIENS! Il lui reste encore votre ville et vous-mêmes à sacrifier! C'est en ce moment qu'il faut vous rappeler les 600 PIÉCES DE CANON SUR LES HAUTEURS DE PARIS!!! ».

Paris, le 20 juin 1815.

LE JOYAND.

FIN.

POST-SCRIPTUM.

J'IGNORE si les événements, les circonstances, la durée de ma vie, me permettront de publier des Mémoires sur quelques faits relatifs à la révolution. Dans une telle incertitude, je ne me pardonnerais pas d'avoir omis de désigner provisoirement, dans cet Opuscule, le meilleur homme que j'aie rencontré au milieu des scènes de désolation et d'abomination. Je lui dois la vie parce qu'il a concouru de la manière la plus efficace et la plus prompte à me faire obtenir une réquisition, le 6 floréal de l'an 2; et par conséquent je dois lui rapporter tout le bien que j'ai fait dans un temps où la terreur et l'égoïsme, toujours circonspect, favorisaient le fanatisme révolutionnaire et son insatiable férocité. J'apprends que cet excellent homme, qui n'a pas laissé échapper une seule occasion de secourir et de sauver des victimes, n'est pas heureux : Puisse la voix d'un homme qui n'est pas plus heureux que lui, parvenir jusques dans sa retraite et adoucir ses chagrins! Son nom, malgré l'insouciance et l'oubli peut-être, des innombrables victimes qu'il a sauvées, sera prononcé avec attendrissement; et quand le temps des sollicitudes de l'intérêt personnel aura permis à l'ordre de renaître, quand il sera possible d'apprécier les per-

sonnes et les choses : les personnes qui auront étouffé le cri de la reconnaissance se reprocheront de n'avoir pas plutôt proclamé M. Troussel comme un des plus tendres et des plus constants bienfaiteurs de l'humanité.

M. Troussel avait été secrétaire général du comité diplomatique et de gouvernement sous le *Corps législatif*, qui avait succédé à l'*Assemblée constituante*, et lorsque ce comité fut transformé en comité de Salut public de la *Convention*, M. Troussel était devenu secrétaire général de la division dirigée par le représentant Robert Lindet, division qui comprenait l'agriculture, les arts, l'instruction publique, le commerce, les approvisionnements, les transports militaires, les postes et messageries. Le 6 floréal de l'an 2, j'arrivai dans le cabinet du représentant ; je n'avais pu y parvenir qu'à travers une foule de vingt mille individus des deux sexes, de tout âge et de toute condition, infortunés comme moi. J'étais sans appui, obligé d'articuler un nom plus capable d'irriter le parti régicide que d'intéresser en ma faveur. Les esprits étaient encore frappés du souvenir tout récent de mes protestations contre le procès de Louis XVI. Cependant, au premier abord, au premier geste, au premier mot, M. Troussel, pénétré de ma douleur, se lève avec une émotion qui redouble mon embarras ; je veux le tutoyer, il me devine en me disant, *on ne tutoie pas ici : rassurez-*

vous, ajoute-t-il aussitôt, *voilà Robert Lindet, il sera sensible à votre peine......* J'approche : Robert Lindet se tient debout, les yeux baissés, devant moi : pendant que je lui parle, il se trouble, son visage se couvre de larmes, et ce n'est qu'avec des sanglots qu'il peut me répondre ; sa physionomie est celle d'un homme décidé à tout pour expier un grand crime....... (Je m'arrête pour ne pas anticiper sur des mémoires dont M. Troussel et M. Robert Lindet occuperont plusieurs pages. On connaîtra dès à présent le cœur de M. Troussel, en lisant une lettre qu'il a écrite, de Compiègne, à M. de Villaret, évêque d'Amiens, à l'époque du rétablissement du culte chrétien).

MONSIEUR L'ÉVÊQUE,

« Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, » mais j'ai l'honneur de vous connaître. J'ai assisté » avec contemplation et attendrissement à l'auguste » cérémonie par laquelle vous avez rendu à Compiègne la religion de Jésus-Christ.

» Au nom de Jésus-Christ, M. l'Évêque, je vous » supplie de nous accorder la faveur qui vous est » demandée, sur notre vœu, par M. le curé de Saint-Antoine.

» Après les orages de la révolution, nous nous » sommes retirés en famille au milieu de la forêt de » Compiègne, à Saint-Nicolas de Courson, dans

» les ruines d'une abbaye fondée, il y a quatorz
» cents ans. Ce lieu, jadis célèbre par les religieux
» solitaires qui l'ont habité, inspire la méditation
» et le recueillement; il fait notre bonheur; et
» pour entendre les monts qui l'entourent retentir
» encore des chants de la religion, nos vœux de
» tous les jours et de tous les instants étaient de
» pouvoir y ériger une chapelle aussitôt que le calme
» serait rendu à l'Eglise. Maintenant qu'elle est
» redevenue triomphante, nous aspirons plus que
» jamais à l'exécution du projet qui nous occupe.
» Un nouveau motif nous presse encore : il a plu à
» Dieu d'attirer vers lui un de nos enfants qui fai-
» sait notre joie sur la terre. En fixant, avec les
» yeux de la foi, son âme dans le ciel, tout ce qui
» peut le plus nous complaire ici-bas, c'est de semer
» des fleurs et de nous attendrir sur sa tombe. L'af-
» fliction, la mélancolie, vous l'aurez éprouvé
» comme nous, M. l'Évêque, laissent souvent plus
» de douceurs et de jouissances aux cœurs tendres
» et sensibles que les bruyants plaisirs du monde.
» Vous compâtirez, avec bonté, à notre douleur,
» en faisant sanctifier le lieu où repose notre fils
» bien-aimé, et où nous desirons que nos cendres
» soient réunies après cette courte vie; et vous vou-
» drez bien aussi que dans ce lieu où, tant de fois
» et depuis tant de siècles, la piété chrétienne a
» célébré les louanges de l'Éternel, il soit élevé

» une chapelle où puisse se renouveler le saint sa-
» crifice de la messe.

» Un jour, peut-être, M. l'Évêque, en parcou-
» rant votre diocèse, vous traverserez la forêt de
» Compiègne, vous daignerez vous arrêter dans
» notre solitude. Les restes d'une église, des piliers
» couverts de mousse, où le hêtre a pris racine; les
» gorges, les montagnes environnantes, les grands
» bois qui les couronnent, le vallon, les marais
» desséchés laissant aux eaux leur libre cours, jète-
» ront vos pensées en arrière dans la nuit des temps,
» et vous retraceront l'établissement, la vie et les
» travaux des premiers solitaires chrétiens. Sur ces
» antiques et saints débris, vous appercevrez l'humble
» chapelle qui fait le premier objet de nos vœux;
» vous nous y donnerez votre bénédiction ; vous
» agréerez les témoignages de notre reconnaissance,
» et vous serez heureux du bonheur et des consola-
» tions que nous recevrons de vous (8 mars 1803)».

Signé TROUSSEL.

Réponse de M. l'Évêque.

« MONSIEUR,

» Les motifs qui ont déterminé la demande qui
» fait l'objet de la lettre que vous avez pris la peine
» de m'écrire, honorent également et votre piété
» et votre tendresse paternelle. Je ne pouvais l'ac-

» cueillir qu'avec beaucoup d'intérêt, c'est ainsi que
» je m'en suis déjà expliqué. Je m'estime heureux,
» Monsieur, en vous autorisant à faire bénir le ter-
» rein où votre fils a été inhumé, et à faire cons-
» truire un oratoire près d'un lieu si cher à votre
» cœur, de pouvoir procurer un adoucissement à la
» profonde affliction dans laquelle vous me parais-
» sez plongé. Si dans mes courses et dans mes vi-
» sites épiscopales, ma route me dirige à travers la
» forêt de Compiègne, je mettrai un grand intérêt
» à aller visiter la solitude que vous y habitez. Ce
» sera moins l'agrément du site et la beauté du
» paysage qui m'y attireront, que l'assurance d'y
» rencontrer deux époux que leurs vertus domes-
» tiques et chrétiennes doivent rendre chers à toutes
» les âmes sensibles et religieuses ».

« Amiens, ce 24 mars 1803 ».

Signé, l'ÉVÊQUE E'AMIENS.

Paris, ce 15 septembre 1815.